



CAMPINGS ET PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION SUR L'ARC MÉDITERRANÉEN

RECUEIL DE BONNES PRATIQUES



PRÉAMBULE

Au travers de visites de terrain et d'interviews d'acteurs, l'étude relative aux campings et aux risques d'inondation sur l'arc méditerranéen, menée en 2018 et 2019, a permis d'identifier **des bonnes pratiques de prévention mises en œuvre à l'initiative de gestionnaires de campings, de fédérations professionnelles, de services de l'État et d'autres organismes professionnels.**

Le présent recueil expose les bonnes pratiques identifiées au travers de fiches de synthèse dédiées. Ce document vient en complément du rapport d'observations, de bonnes pratiques et de recommandations relatif aux campings et à la prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen.

Ce recueil, formalisé à l'attention des professionnels du domaine (gestionnaires de campings, fédérations professionnelles et services de l'État), peut être un outil d'inspiration pour les acteurs locaux pour prendre exemple, dupliquer ou adapter les démarches présentées au contexte local.

Ce recueil a été réalisé conjointement par la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (cheffe de projet), le Cerema, le Cyprès, l'ONF-RTM et le Syndicat Mixte de l'Argens en lien avec les acteurs territoriaux.

Chaque fiche (générique ou spécifique) de synthèse a pour objectif de valoriser une bonne pratique mise en place à l'échelle d'un camping, d'un département ou sur un service particulier.

Les fiches de synthèse permettent d'identifier la thématique traitée, le camping ou le secteur concerné, l'action mise en œuvre (description et illustration) et les partenariats associés.

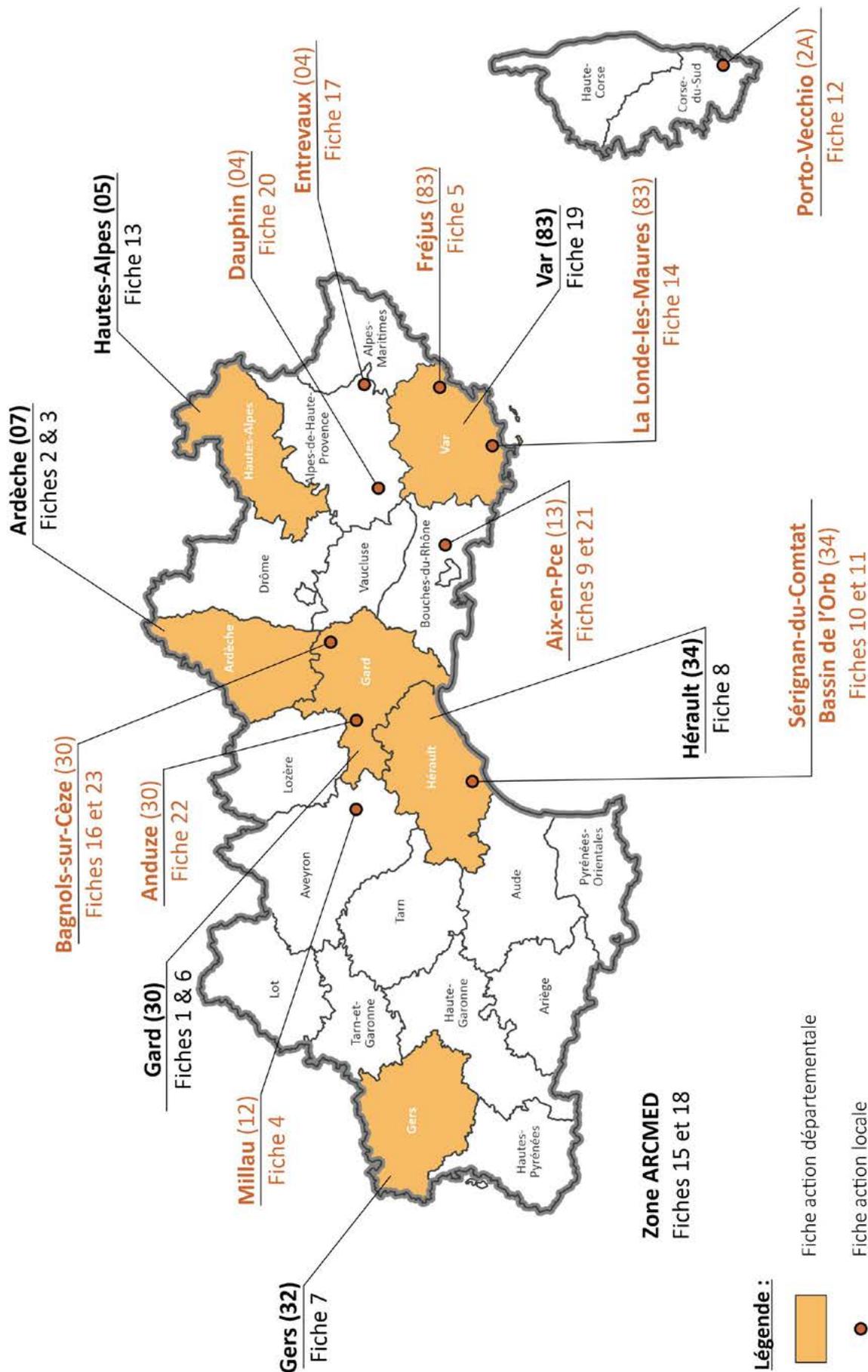
L'ensemble des fiches produites a fait l'objet d'une consultation et d'une validation par les acteurs ayant porté la bonne pratique à la connaissance des partenaires en charge de l'étude et par les interlocuteurs concernés en DDT(M) ou préfecture.

Un total de **23 fiches** ont pu être produites dans le cadre de la démarche engagée.

Cette production ne se veut bien entendu pas exhaustive des bonnes pratiques présentes sur le territoire. **Ce recueil pourra ainsi être enrichi dans le temps. N'hésitez pas à partager votre expérience !**

La carte ci-après présente la répartition géographique des bonnes pratiques recensées.

Répartition géographique des bonnes pratiques recensées



Le tableau ci-après présente la répartition par thème des fiches de bonnes pratiques consolidées.

THÈME	FICHE	Connaissance des aléas	Mesures de réduction des aléas	Mesures de réduction de la vulnérabilité	Information préventive vers les campeurs	Surveillance de la météorologie et des pluies	Surveillance de la montée des eaux	Vigilance, surveillance et aide à la décision	Procédures d'information et de préparation des campeurs avant mise en sécurité	Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs	Alerte	Gestion post-crise	Exercice	CPS	Lien avec le PCS	Accompagnement local des gestionnaires de campings	Multirisques
	Action Préfecture Gard Ardèche	X				X				X	X			X	X	X	X
	Accompagnement Ardèche Alerte				X	X	X	X	X		X					X	
	Aveyron Mobil-Home			X						X						X	
	Camping Plage Argens			X					X	X							
	Cahier de Prescription Gard													X		X	
	DDT32 Détermination des premiers débordements au droit des campings gersois							X									
	Etat des Risques	X												X	X		X
	Evacuation Camping Aix en Provence				X	X	X		X	X	X			X			
	Evacuation camping Sérignan Plage					X	X	X						X			
	Evacuation Massive Hérault								X	X				X	X	X	
	Gestion de crise Camping Corse								X	X	X		X	X	X		
	Interservices Hautes-Alpes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	La Londe Les Maures Schéma Local d'Alerte						X	X	X	X	X		X		X	X	
	Météorage					X		X	X		X			X			
	Outil Connecté								X	X	X			X	X		
	Petits bassins versants					X		X	X	X				X	X		
	Pédicuit Prévention Inondation					X	X	X			X			X			
	SDIS 83 Recensement camping									X							
	Sectorisation dans le 04								X	X				X			
	Vigilance Aix en Provence	X			X	X	X	X	X	X			X	X			
	Reconnaissance Le Bel Eté									X	X			X		X	
	REX Les Genêts d'Or					X		X			X	X	X		X		

SOMMAIRE

- 07 ● **Fiche 1** : Accompagnement et suivi des campings par la préfecture du Gard (Dpt 30)
- 11 ● **Fiche 2** : Accompagnement des gestionnaires de camping à la préparation des commissions de sécurité (Dpt 07)
- 13 ● **Fiche 3** : Réseau interne d'alerte des crues (Dpt 07)
- 16 ● **Fiche 4** : Mise hors d'eau des résidences mobiles de loisir pendant la période hivernale (Dpt 12)
- 19 ● **Fiche 5** : Camping de la plage d'Argens (Dpt 83)
- 23 ● **Fiche 6** : Mise en place d'un cahier de prescription de sécurité par la préfecture du Gard (Dpt 30)
- 26 ● **Fiche 7** : Détermination des premiers débordements au droit des campings gersois (Dpt 32)
- 30 ● **Fiche 8** : Elaboration d'un état des lieux des risques pour tous les campings par la DDTM de l'Hérault (Dpt 34)
- 34 ● **Fiche 9** : Procédure d'évacuation d'un camping (Dpt 13)
- 38 ● **Fiche 10** : Mise en application de l'évacuation de masse pour un camping (Dpt 34)
- 42 ● **Fiche 11** : Mise en place d'une organisation départementale inter-services pour l'évacuation des campings (Dpt 34)
- 47 ● **Fiche 12** : Gestion de crise à l'échelle d'un camping (Dpt 02A)
- 54 ● **Fiche 13** : Mobilisation, pilotage et coordination inter-services dans les Hautes-Alpes (Dpt 05)
- 56 ● **Fiche 14** : La Londe Les Maures: schéma local d'alerte (Dpt 83)
- 66 ● **Fiche 15** : Service « Alerte Foudre Camping » (arc méditerranéen)
- 63 ● **Fiche 16** : Utilisation d'un outil connecté pour prévenir les campeurs (Dpt 30)
- 67 ● **Fiche 17** : Surveillance et alerte des petits bassins versants (Alpes de Haute-Provence) (Dpt 04)
- 71 ● **Fiche 18** : Service « Prévention Inondation » de Prédicte (arc méditerranéen)
- 74 ● **Fiche 19** : Recensement des campings du Var (Dpt 83)
- 77 ● **Fiche 20** : Sectorisation dans un camping des Alpes de Haute-Provence (Dpt 04)
- 80 ● **Fiche 21** : Vigilance à l'échelle d'un camping (Dpt 13)
- 84 ● **Fiche 22** : Mise en place d'une signalétique de présence des campeurs en cas d'évacuation (Dpt 30)
- 87 ● **Fiche 23** : Retour d'expérience sur les inondations du 9 Août 2018 (Dpt 30)

FICHE 1

ACTION À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES CAMPINGS PAR LA PRÉFECTURE DU GARD

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Connaissance des aléas

Surveillance de la météorologie et des pluies

Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs

Alerte

CPS

Procéder à la vérification annuelle des installations techniques par un technicien qualifié.

Procéder à la vérification triennale des installations techniques par un organisme de contrôle agréé (COFRAC) de :

- L'éclairage de sécurité ;
- L'électricité ;
- Le gaz.

Lien avec le PCS

Accompagnement local des gestionnaires de campings

Multirisques

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS

Collectivités

Services de l'État : **Préfecture du Gard**

Services de secours

Fédération d'hôtellerie et de plein air

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Action mise en place depuis la publication de l'arrêté du 17 février 2014 relatif à l'obligation pour les terrains de camping ou de caravanage ainsi que pour les parcs résidentiels de loisirs de disposer d'un modèle de règlement intérieur et d'une notice d'information sur les conditions de location des emplacements à l'année :

- La préfecture, en se basant sur l'intégralité des études existantes (PPR, AZI, zones boisées, BRGM, PPI...), a redéfini les campings qui étaient situés dans une zone à risque puis une priorisation par risque a été faite (inondation, feu, séisme, rupture de barrage et enfin nucléaire).
- Par la suite, chaque camping a reçu une fiche technique d'inspection quelques jours avant la visite. Ces inspections ont été conduites en présence de la préfecture, d'un officier du SDIS et d'un représentant de la mairie si possible.
- Lors des visites, l'historique des événements survenus sur le camping en matière de risques a été abordé, tout comme les autorisations administratives et les retours d'expérience le cas échéant. Un procès-verbal d'inspection a été établi à l'issue de la visite et il incombait par la suite au gestionnaire de compléter le CPS avec le soutien de la préfecture et du SDIS si nécessaire (une fiche générique sur le CPS dans le Gard est disponible dans ce recueil).

Une fiche technique d'inspection a été réalisée et a pour but d'harmoniser les contrôles et suivis et de mettre en avant les points à améliorer. Différents sujets sont abordés :

- Partie administrative avec le nombre d'emplacement, de caravanes, la prise en compte du camping dans le PCS de la commune...
- La présence ou pas d'un CPS, la tenue à jour de la liste des occupants
- Présence d'un groupe électrogène, de moyens d'éclairage et d'alerte
- Pour le risque inondation, présence d'un détecteur de crue (implantation, hauteur, fonctionnement), identification des points de rassemblement, abonnement météo
- Pour le risque feu de forêt, présence des poteaux incendies, de points d'eau...
- Pour le nucléaire, présence des stocks de comprimés d'iodes, des points de rassemblements...

L'action a été réalisée par la préfecture du Gard sur les 154 campings présents sur le département.

MISSIONS DES PARTENAIRES MOBILISÉS

Préfecture :

- Vérification des zones de risques en fonction des études disponibles et classification des campings par rapport à leur exposition aux risques
- Contrôle lors des visites de la fiche technique d'inspection puis conseil au gestionnaire dans la réalisation du CPS
- SDIS : fait respecter l'arrêté Préfectoral du 23 février 2015 N°201554-0004.
- Accompagnement de la préfecture, participation aux Inspections, conseil de la fiche technique puis conseille le gestionnaire dans la réalisation du CPS

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Moyens humains : 2 personnes par visite (Préfecture et SDIS) + une personne de la mairie

Temps passé : Très Important. Entre 3 à 8 heures par camping

Moyens financiers : Faibles

PHOTOS - PLAN

Commune De
<p>PROCÈS VERBAL d'INSPECTION SÉCURITÉ des OCCUPANTS des TERRAINS de CAMPING SOU MIS à UN RISQUE NATUREL et/ou TECHNOLOGIQUE</p>
Commune :
Nom du camping :
Adresse :
Nom du propriétaire :
Nom de l'exploitant (nominatif) :
Date de l'inspection :
Fiche technique de l'inspection : annexée au présent procès-verbal
CONSTATS
Camping SOUMIS à un/des risques naturels et/ou technologiques
Camping NON SOUMIS à un/des risques naturels et/ou technologiques
Absence de cahier de prescriptions de mise en sécurité
Cahier de prescriptions de mise en sécurité PRENANT en considération TOUS les risques
Cahier de prescriptions de mise en sécurité NE PRENANT PAS en considération TOUS les risques
Mesures d'information, d'alerte et d'évacuation CONFORMES au cahier de prescriptions
Mesures d'information, d'alerte et d'évacuation NON CONFORMES au cahier de prescriptions
CONCLUSIONS
Cahier de prescriptions de mise en sécurité A ÉCRIRE par l'autorité compétente
Cahier de prescriptions de mise en sécurité NÉCESSITANT une MISE A JOUR par l'autorité compétente
Cahier de prescriptions de mise en sécurité NE NÉCESSITANT PAS une MISE A JOUR par l'autorité compétente
Proposition que le cahier de prescriptions de mise en sécurité élaboré/révisé soit soumis pour avis à la sous-commission pour la sécurité des occupants des terrains de camping avant le
Le Maire,

n°	points à inspecter	C	NC	NR	SO	Commentaires précédés de O = observation / R = recommandation / P = prescription
13.	affichage consignes sécurité accueil, piscine, sanitaires, restaurant					
14.	langues d'affichage					
15.						
16.	groupe électrogène - essai démarrage					
17.	groupe électrogène - contrôle niveau carburant					
18.	groupe électrogène - contrôle branchement sur secteur après coupure réseau principal					
19.						
20.	Éclairage –nombre de points lumineux					
21.	Éclairage –nombre de points lumineux autonomes					
22.						
23.	moyen d'alerte occupant – mégaphone - stocké à l'accueil, au logement - nombre					
24.	moyen d'alerte occupant – mégaphone – en état de fonctionnement					
25.	moyen d'alerte occupant – mégaphone - texte à lire joint/texte enregistré					
26.	moyen d'alerte occupant – centrale de sonorisation – lieu d'implantation					
27.	moyen d'alerte occupant – centrale de sonorisation – alimentation sécurisée					
28.	moyen d'alerte occupant – centrale de sonorisation – texte préenregistré à proximité (support à préciser CD, USB ...) / texte à lire joint					
29.	moyen d'alerte occupant – sirène / haut-parleur – indiquer nombre					
30.	moyen d'alerte occupant - essai					
31.						
32.	poste téléphonique de secours sur place ou à proximité (300m pt entrée) <i>ligne 57 arrêté 06 juillet 2010 + note clarification Atout France</i>					
33.						

C = Conforme, NC = Non Conforme, NR = Non Réalisé, SO = Sans Objet

L:\CABINET\SI D P C\590_CAMPINGS_LD_NY\593_INSPECTIONS\Documents types\01_2016_fiche_technique_inspection_Gard_version_du_06-04-2016.docx

Page 2 sur 6

SECTEURS CONCERNÉS

LOCALISATION

Région

Occitanie

Département

Gard

FICHE 2

ACTION A L'ECHELLE DÉPARTEMENTALE

ACCOMPAGNEMENT DES GESTIONNAIRES DE CAMPING À LA PRÉPARATION DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Accompagnement local des gestionnaires de campings.

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS

Services de l'État : **SIDPC**

Autre : **Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air**

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

L'action consiste à accompagner les campings adhérent à la fédération en réalisant des pré-visites de sécurité.

Sur la base d'une fiche type établie par la Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein, une pré-visite est réalisée par un bénévole de la Fédération (un gestionnaire de camping) pour aider les exploitants à identifier 3 semaines avant la visite officielle, les points à améliorer.

MISSIONS DES PARTENAIRES MOBILISÉS

La préfecture transmet le programme annuel des visites de sécurité (30 à 40 par an).

La Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air a réalisé et met à jour la fiche de pré-visite. Elle organise ces pré-visites.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Humain : 5 à 6 bénévoles de la Fédération organisent les pré-visites auprès des adhérents concernés + temps de secrétariat.
Temps passé : Temps nécessaire à la réalisation de la fiche + temps pour les visites (soit environ 2 à 3 heures, 30 à 40 fois par an) + une semaine équivalent temps plein pour le secrétariat.

Financier (estimation du coût global et mention des cofinancements éventuels) : Sans objet.

SECTEURS CONCERNÉS SI BESOIN

LOCALISATION	Région	Auvergne Rhône Alpes
	Département	Ardèche (07)
	Commune(s)	Toutes
	Bassin versant	Tous
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques	
	Type d'inondations	Cinétique rapide

FICHE 3

ACTION À L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

**RÉSEAU INTERNE
D'ALERTE DES CRUES**

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Information préventive vers les campeurs
Surveillance de la météorologie et des pluies
Surveillance de la montée des eaux
Vigilance, surveillance et aide à la décision
Procédures d'information et de préparation des campeurs avant mise en sécurité
Alerte
Accompagnement local des gestionnaires de campings

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS

Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

L'action consiste à faire fonctionner en réseau, pour la surveillance des phénomènes, du 1er mai au 30 septembre, l'ensemble des campings du secteur concerné (plus de 100).

Dès qu'un évènement considéré comme anormal (fortes pluies par exemple) survient localement, des « têtes de réseau » sont prévenues (il s'agit de gérants de 2 campings en zone inondable, secondés par les gérants de 2 campings hors zone inondable en cas de difficulté). Le but est de prévenir les autres membres du réseau en 15 à 20 minutes.

Les têtes de réseau agrègent les données issues de leurs confrères et celle de Météo France et Vigicrues. Ces informations sont transmises à 12 campings situés en des points stratégiques, qui doivent eux-mêmes transmettre l'information à 2 ou 3 autres campings.

Un organigramme de circulation des données a été établi ; l'information circule par téléphone ou en se déplaçant si nécessaire. Pour cette raison, il y a une cohérence géographique entre les campings de cet organigramme.

Chaque gestionnaire reste seul responsable de la décision de faire évacuer son camping. Les informations doivent circuler dans les deux sens.

Une fiche de transcription des données a été mise au point. Elle permet de noter de façon rigoureuse : la date, l'heure de la mesure, la pluviométrie, la hauteur d'eau, la présence d'embâcles sur la rivière, la tendance (ou prévision) sur les évolutions de la situation de la rivière. L'origine des informations doit être également consignée : alerte Météo France, informations communiquées par téléphone par des collègues, constatations personnelles.

Enfin une fiche réflexe comportant la procédure et une fiche ressource comportant les coordonnées des acteurs complètent le dispositif.

MISSIONS DES PARTENAIRES MOBILISÉS

L'ensemble des partenaires est local :

- La Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air organise le processus ; elle procède régulièrement à un rappel du fonctionnement du système (en avril ou mai, avec une lettre de rappel et des tests de fonctionnement du réseau) auprès des différents gestionnaires concernés
- Les têtes de réseau (2 + 2 campings) jouent un rôle de concentration de l'information, puis de diffusion
- 12 campings jouent le rôle de relais auprès d'autres établissements.
- Les campings en tête de réseau et ceux qui jouent le rôle de relais sont des adhérents de la fédération. Les autres ne le sont pas nécessairement.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Humain : Investissement des gestionnaires de camping. Soutien d'un secrétariat.

Temps passé : Environ 15 j/an temps plein.

Financier (estimation du coût global et mention des cofinancements éventuels) : Sans objet.

SECTEURS CONCERNÉS SI BESOIN

LOCALISATION	Région	Auvergne Rhône Alpes
	Département	Ardèche (07)
	Bassin versant	Ardèche
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques	
	Type d'inondations	Cinétique rapide Débordement de Fontaulière, Volane, Sandron, Luol, Auzon, Ligne, Beaume, Borne, Chassezac, Ibie et Ardèche
	Surface du bassin versant	2400 km ²

FICHE 4

ACTION À L'ECHELLE DÉPARTEMENTALE

**MISE HORS D'EAU DES RÉSIDENCES MOBILES
DE LOISIR PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE**

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Mesures de réduction de la vulnérabilité
Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS

Services de l'État : **DDT**
Autre : **gestionnaires de camping**

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

L'action consiste, en application de la doctrine de l'ancienne région Midi-Pyrénées relative aux campings, à évacuer les résidences mobiles de loisir (RML) situées dans les zones inondables, pendant la période de fermeture, sur une aire dédiée, et à prévoir leur ancrage au sol (chaîne...) pendant la période d'ouverture.

Pour assurer l'application de ces mesures, la DDTM procède à des contrôles annuels.

- une vingtaine de campings environ sont contrôlés lors de la période de fermeture pour vérifier l'absence de RML en zone inondable.
- une dizaine de campings environ sont contrôlés pendant la période d'ouverture pour vérifier le respect général des prescriptions liées aux zones inondables, dont la présence d'ancrage des RML.

5 campings (Larribal, camping du Viaduc, camping Côté Sud, Les Rivages, Saint-Lambert) sur les 8 de Millau se sont organisés pour mutualiser les coûts de cette contrainte : ils font appel à un prestataire spécialisé dans le transport de RML, et partagent un terrain pour le stockage, auparavant mis à disposition par la commune, aujourd'hui par l'un des propriétaires de camping.

MISSIONS DES PARTENAIRES MOBILISÉS

La Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron applique la doctrine du 12 juin 2014 établie par l'Etat pour l'ancienne région Midi-Pyrénées, consistant à demander l'évacuation de toutes les RML pendant la période hivernale de fermeture, correspondant à la période à risque en termes d'inondation ; elle procède aux contrôles.

Jusqu'en 2018 la commune de Millau mettait un terrain à disposition pour stocker les résidences mobiles des 5 campings.

A partir de 2018, l'un des gestionnaires de camping de Millau a acquis un terrain pour assurer le stockage des résidences pour les 5 campings concernés.

Un prestataire privé est chargé du transport des RML.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

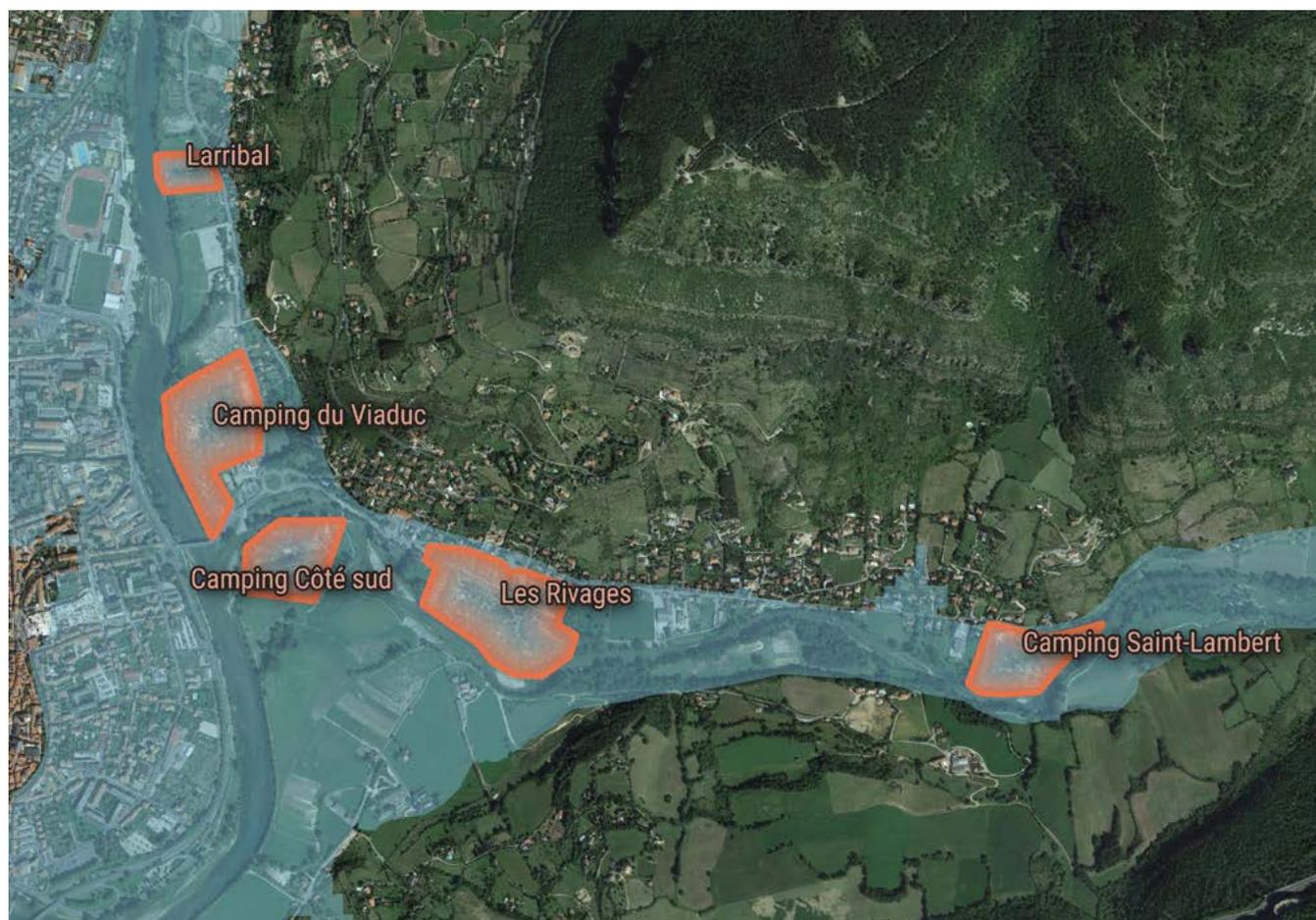
Humain :

- Pour l'action départementale, une personne est identifiée à la DDT pour réaliser les contrôles.
- Pour les campings de Millau : pas d'investissement particulier, hormis la passation d'un marché avec le prestataire privé.

Temps passé : Pour l'action départementale : 0,6 équivalent temps plein réparti sur plusieurs agents

Financier (estimation du coût global et mention des cofinancements éventuels) : Pour les campings de Millau : coût du transport et de la location ou acquisition de terrain.

PHOTOS - PLAN



Situation des campings de Millau

SECTEURS CONCERNÉS SI BESOIN

LOCALISATION	Région	Occitanie
	Département	Aveyron (12)
	Commune(s)	Millau
	Bassin versant	Tous les bassins pour l'action générale
	Contexte (plaine, littoral, montagne, ...)	Tarn et Dourbie pour l'exemple de Millau
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques	
	Type d'inondations	Cinétique rapide Débordement du Tarn et de la Dourbie
	Surface du bassin versant	Sans objet

FICHE 5

ACTION LOCALE

CAMPING
DE LA PLAGE D'ARGENS

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Mesures de réduction de la vulnérabilité

Procédures d'information et de préparation des campeurs avant mise en sécurité

Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs

FICHE D'IDENTITE DU CAMPING

LOCALISATION	Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur		
	Département	Var		
	Commune	Fréjus		
	Bassin versant	L'Argens		
	Contexte (plaine, littoral, montagne,...)	Littoral		
	Dénomination	La Plage d'Argens		
	Adresse	541, route départementale 559		
	Téléphone	04 94 51 74 03		
	Mail	info@laplagedargens.fr		
	Nom du gestionnaire	M. et Mme CALIN		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Gestion	<input type="checkbox"/> Communale	<input checked="" type="checkbox"/> Privée	
	Période d'ouverture	Avril à Octobre		
	Capacité d'accueil	Emplacements	377	
		Effectif total	1 500	
	Nombre d'emplacements	Habitation légère de loisir		
		Caravane		
		Mobil-home	249	
		Tente		
		Emplacements nus	128	
	Résidents à l'année	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
Cahier de prescriptions de sécurité (date)	2017			
Exercices (date du dernier exercice)	Des exercices en interne sont réalisés pour former le personnel susceptible d'intervenir dans le protocole d'urgences.			
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques			
	Type d'inondations	Cinétique rapide Débordement de l'Argens		
	Surface du bassin versant	2 750 km ²		
	Évènements passés ayant affecté le camping	 <p style="text-align: center;"><i>Résidences mobiles de loisir sinistrées lors des inondations de juin 2010 - Photo Patrick Clémenté</i></p>		

**DOCUMENTS
RÉGLEMENTAIRES**

Le Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation sur la commune de Fréjus a été approuvé par arrêté préfectoral du 26 mars 2014.
Le camping est majoritairement situé en zone rouge R2 : zone peu ou pas urbanisée avec un aléa «moyen» ou «fort ».

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été élaboré après les importants incendies de 2003, puis a été entièrement remodelé suite aux graves inondations de juin 2010.

ZOOM SUR LES MOYENS DE PRÉVISION, DE SURVEILLANCE OU DE DIFFUSION DES INFORMATIONS

TYPE DE MOYENS DE PRÉVISION DISPONIBLES	Météorologie	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Dès qu'il pleut ou qu'il y a une vigilance météo, le gestionnaire consulte Vigicrue. Un abonnement Météo Orage a été souscrit auprès de la FNHPA.
	Orages	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Prédicit Services	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Station hydrologique	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Capteur de niveau d'eau	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
MOYENS D'ALERTE DISPONIBLES	Sirène générale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Sirènes d'alarme installées le long de la rivière	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Haut-parleurs dans les allées du campings et voiturette qui sillonne le camping avec enceinte autonome sur batterie	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Création d'une plateforme refuge :

Une plateforme refuge a été créée pour donner suite aux évènements de juin 2010. Cette plateforme en béton de 800 m² a une capacité maximale d'accueil de 1500 personnes. Un terrain de basket a été aménagé sur celle-ci et l'espace en dessous est occasionnellement utilisé comme amphithéâtre. Elle est accessible depuis de 3 zones différentes : l'accueil, les parkings et les mobil-homes. L'aire refuge est indiquée par un panneau portant l'inscription « AIRE REFUGE INONDATION » en blanc sur fond vert, et dispose d'un éclairage de sécurité.

Elaboration d'un protocole d'urgences (incendie et inondation) pour le personnel :

Avec l'expérience et au fil des alertes vécues, les gestionnaires ont adapté et simplifié la procédure d'urgence propre au camping afin d'être le plus rapide et efficace possible le moment venu.

Chaque membre du personnel dispose d'un dossier relatif au protocole à suivre en cas d'alerte qui contient :

- Un plan du camping annoté sur lequel sont mises en valeur les sorties de secours avec un code couleur faisant référence à la clé de même couleur à utiliser pour ouvrir les barrières correspondantes ;
- La liste des membres du personnel et des prestataires avec leurs coordonnées ainsi que celles de leurs proches à contacter en cas d'urgence ;
- Une fiche réflexe qui précise pour chaque poste occupé, les actions élémentaires à mener ainsi que les moyens pour les mettre en œuvre.

Action non réalisée dans le cadre d'un PAPI

Collectivités : **Mairie de Fréjus**

Préfecture : **PC sécurité Préfecture, DDPP, SIDPC, DDTM et ONF-RTM**

Services de secours : **SDIS**

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Humain : non communiqué

Temps passé : non communiqué

Ffinancier (estimation du coût global et mention des cofinancements éventuels) : non communiqué

PHOTOS - PLAN



FICHE 6

ACTION A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

**MISE EN PLACE
D'UN CAHIER DE PRESCRIPTION DE SÉCURITÉ
PAR LA PRÉFECTURE DU GARD**

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

CPS

Accompagnement local des gestionnaires de campings

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS

Services de l'État : **Préfecture**

Autre : **Fédération hôtellerie de plein air**

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Dans le département du Gard, les CPS dataient de 2003 et n'avaient pas été remis à jour pour certains. La préfecture, en collaboration avec la Fédération d'hôtellerie de plein air, a remis à jour la trame de cahier de prescriptions de sécurité afin que chaque gestionnaire dispose du même modèle.

À la suite des différentes rencontres entre les gestionnaires de campings et la préfecture (voir fiche présente dans ce recueil sur la fiche technique d'inspection), cette dernière s'est rendu compte que les responsables des sites avaient du mal à compléter les documents. L'objectif de la préfecture avec ce modèle de cahier de prescriptions est que le gestionnaire puisse disposer d'un document opérationnel.

Le document comporte différentes parties :

- Partie administrative du camping avec document cartographique au 1/25 000e (complétée par le gestionnaire)
- Moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité (lieux d'affichages du plan d'évacuation, description des moyens d'alerte, des bâtiments de mise à l'abri et d'évacuation, lien avec le PCS...) (complété par le gestionnaire)
- Explication, nature et consignes des différents risques auxquels est soumis le terrain (topographie du camping pour les inondations et degré d'exposition, nombre d'emplacement concerné au regard des données, rappel des consignes à afficher, points de rassemblement ou d'évacuation...)
- Un rappel du rôle du gestionnaire en cas d'évacuation et de mise à l'abri est également précisé (information des résidents sur les conduites à tenir en plusieurs langues, moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des campeurs, informer le maire et les services de secours...)
- Annexes avec les différents messages d'alerte, par type de risque, et en plusieurs langues.

En fonction de l'importance des risques auxquels le camping est concerné, les restrictions demandées dans le CPS peuvent être importantes.

En parallèle à cette action, la préfecture du Gard a demandé à l'ensemble des campings d'être équipés d'un dispositif de vigilance sur leur site : pose d'un capteur, réseau de sentinelle...

Action destinée à l'ensemble des campings du département

MISSIONS DES PARTENAIRES MOBILISÉS

Préfecture :

- Accompagne les gestionnaires de campings et répond à leurs sollicitations pour la réalisation et la conformité du CPS
- Effectue une visite de contrôle avec le SDIS pour s'assurer que le CPS est complet et opérationnel

SDIS : fait respecter l'arrêté Préfectoral du 23 février 2015 N°201554-0004.

- Accompagnement de la préfecture, participation aux Inspections, conseil de la fiche technique puis conseille le gestionnaire dans la réalisation du CPS

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Moyens humains : une personne mobilisée pendant 4 ans à temps partiel sur l'action

Temps passé : Très important

Moyens financiers : Faible pour la préfecture mais variable selon les actions mises en place par les campings

PHOTOS - PLAN

2^{ème} PARTIE - Informations pour les occupants du terrain

Nature des risques auxquels est soumis le terrain

Un terrain peut être soumis à plusieurs risques en totalité ou en partie. Cocher les cases concernées.

*(fiche renseignée après concertation avec le propriétaire exploitant)
Mettre une croix dans les cases correspondantes*

NATURE du RISQUE	Exposition		NIVEAU de RISQUE			
	En partie	En totalité	Peu exposé	Moyennement exposé	Exposé	Très exposé
INONDATION						
FEU de FORET						
SISMICITÉ						
SUBMERSION MARINE						
RUPTURE de BARRAGE						
NUCLÉAIRE						

Quel que soit le risque, en cas d'évacuation, seules sont concernées les personnes à l'exclusion des biens matériels (tentes, caravanes, véhicules...).

Pour chaque risque des consignes seront affichées et distribuées sauf pour le risque sismique pour lequel les consignes seront seulement affichées.

Risque inondation

Topographie générale correspondant au camping
(cocher la case vous concernant)

<input type="checkbox"/>		Situation favorable (débordements progressifs gagnant peu à peu sur la surface du camping)
<input type="checkbox"/>		Situation neutre (débordements pouvant gagner assez vite une grande surface du camping, mais sans concentrations locales des débordements, sans "surprises" ou sans "oiâges")
<input type="checkbox"/>		Situation défavorable (formation de bras de débordement qui peuvent affecter brutalement une partie du site et en isoler d'autres)
<input type="checkbox"/>		Situation défavorable (dès le début des débordements, une grande partie du site peut être affectée)

expliquer ici le risque inondation

(voir modèle sur cahier antérieur)

ci-dessous exemple

Par débordement en rive droite de la rivière le Luech.
Le camping est situé dans sa partie basse dans le lit majeur de la rivière le Luech, affluent de la Cèze. Il a sa source sur le versant sud des Cévennes, en limite nord du département. Du fait de sa situation dans une zone géographique soumise à des pluies de type cévenol d'une très forte intensité, elle peut concentrer des masses d'eau considérables et générer des crues importantes et brutales.
Le débit du cours d'eau calculé pour une crue rare (centennale) est de 800m³/s et le temps de montée des eaux de 2h.

Message d'alerte submersion marine

Message en français :

 Une submersion marine est susceptible de menacer le camping.
Pour votre sécurité, nous vous invitons à vous diriger, dans le calme, vers votre zone de rassemblement puis vers la zone de regroupement situé à au bar.
Suivez les flèches de mise en sécurité.

Message en Anglais :

 A marine flood may threaten the campsite.
For your safety, we invite you to manage you, peacefully, towards your zone of gathering then towards the zone of grouping situated in the bar.
Follow the arrows of putting in a safe place.

Message en Allemand :

 Ein ist mariniere Überschwemmung fähig, dem Zelten zu drohen.
Für Ihre Sicherheit laden wir Sie ein, in der Ruhe, auf Ihren Sammelplatz dann auf die Zone von in in der Bar gelegter Gruppierung zuzufahren.
Folgen Sie den Sicherstellungs Pfeilen.

Message en Hollandais :

 Een marine overstroming dreigt de camping.
Voor uw veiligheid, nodigen wij u uit om te gaan, rustig, je zone van verzamelen en dan naar de zone van groeperen zich in de bar.
Volg de pijlen om op een veilige plek.

SECTEURS CONCERNÉS

LOCALISATION

Région

Occitanie

Département

Gard

FICHE 7

ACTION À L'ECHELLE DÉPARTEMENTALE

**DÉTERMINATION DES PREMIERS DÉBORDEMENTS
AU DROIT DES CAMPINGS GERSOIS**

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Vigilance, surveillance et aide à la décision

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS

Collectivités : **Mairies**

Services de l'État : **DDT**

Autre : **Gestionnaires des campings, bureaux d'études PPRI**

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Mise en situation d'un camping exposé au risque inondation par l'élaboration d'un scénario d'évolution de crue permettant d'évaluer et de localiser les premiers débordements et ainsi vérifier la cohérence de l'évacuation (accès coupés, point de regroupement...).

Réalisation de cartographies évolutives en fonction des hauteurs d'eau à une échelle réglementaire à l'aide de repères et laisses de crue, photos, témoignages, etc.

Rédaction d'une note hydraulique synthétisant les différentes données relatives au camping : caractéristiques générales du cours d'eau et des crues (correspondance à l'échelle de crue), vitesses de montée des eaux, analyse du risque comprenant notamment la cote à partir de laquelle l'évacuation du camping doit être envisagée.

Action réalisée au niveau départemental.

MISSIONS DES PARTENAIRES MOBILISÉS

La DDT doit faire un important travail de recherches des données auprès des mairies, services de secours et gestionnaires de campings afin d'obtenir un document pertinent.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

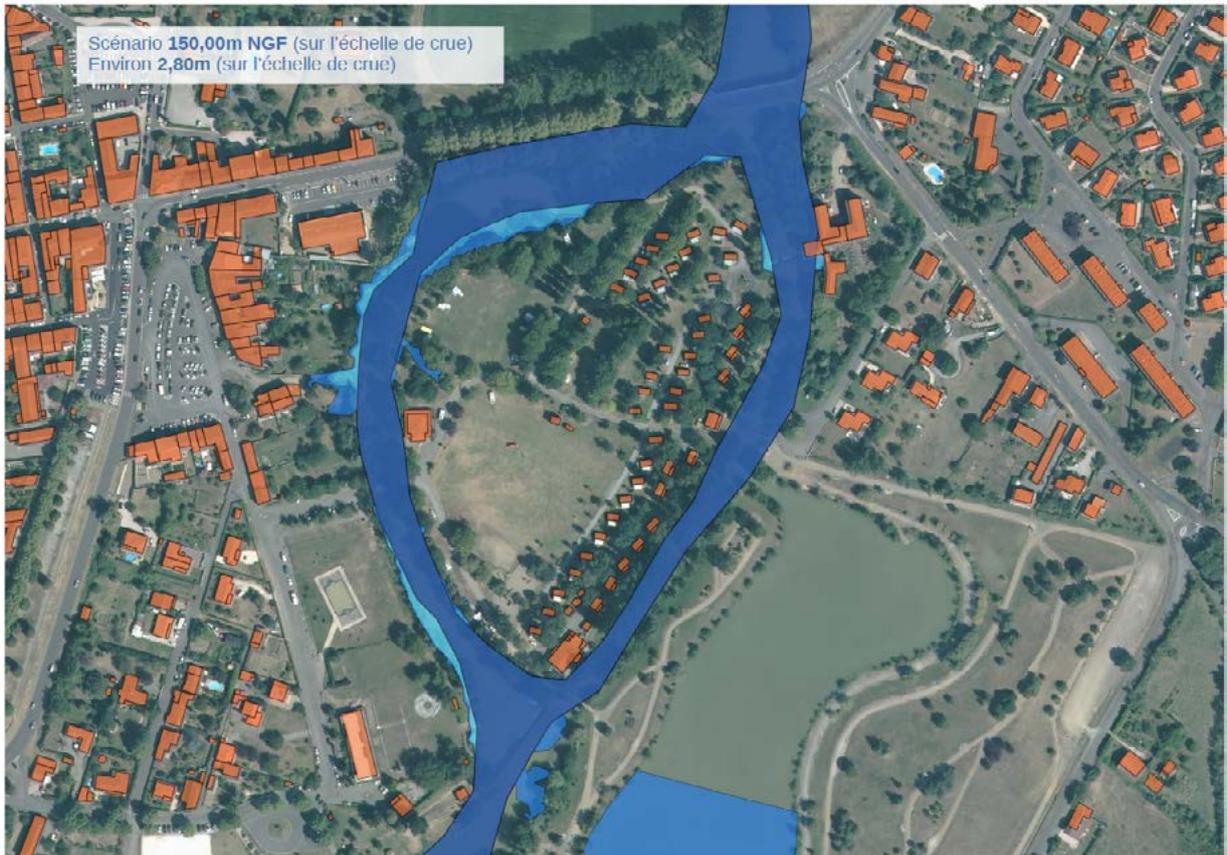
Humain : Intégré dans la mission de l'agent en charge de la sous-commission camping.

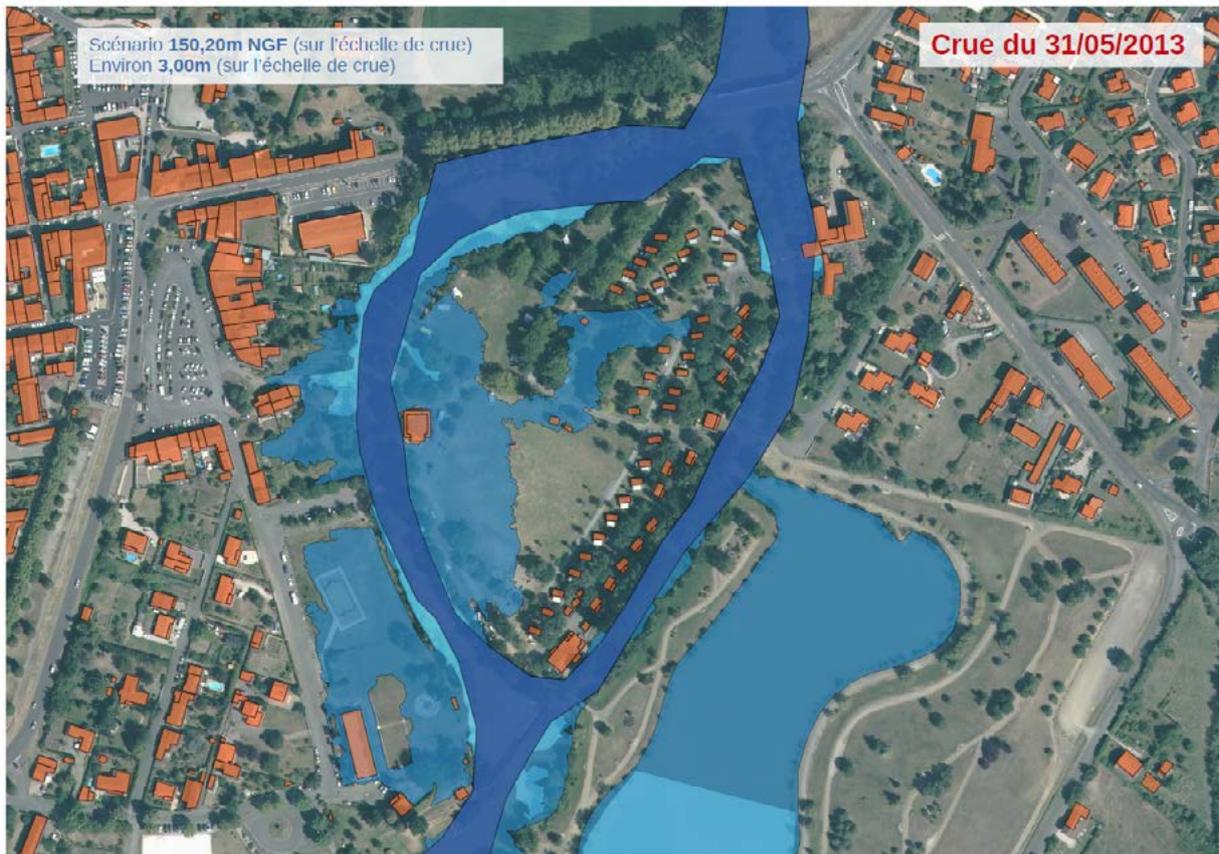
Temps passé : non quantifiable pour le moment (action en cours de création).

Financier : à priori aucun.

PHOTOS - PLAN

Exemple de cartographies d'évolution de crue réalisées sur un camping gersois :





SECTEURS CONCERNÉS SI BESOIN

LOCALISATION	Région	Occitanie
	Département	Département du Gers
	Commune(s)	Communes ayant un camping en Zone Inondable
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques	
	Type d'inondations	Cinétique lente Débordement des rivières Gersoises
	Surface du bassin versant	En exemple La Baïse : 365 km ²

FICHE 8

ACTION À L'ECHELLE DÉPARTEMENTALE

**ELABORATION D'UN ÉTAT DES LIEUX DES RISQUES
POUR TOUS LES CAMPINGS
PAR LA DDTM DE L'HÉRAULT**

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Connaissance des aléas
CPS
Lien avec le PCS
Multirisques

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS

Collectivités : **Ensemble des communes du département de l'Hérault**
Services de l'État : **Préfecture, DDPP, SIDPC, DDTM**

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Un état des lieux des risques naturels ou technologiques auquel le camping est exposé a été réalisé à partir des différentes données disponibles de connaissance des risques à ce jour. Cela ne concerne que le périmètre du camping et ne concerne pas les abords et les accès.

- Pour chaque aléa pris en compte, un inventaire des documents de référence est mis en avant :
 - Inondation : DDRM, PPR, AZI, TRI, EAIP
 - Incendie : Aléa global incendie de végétation
 - Mouvement de terrain : DDRM, BRGM
 - Sismique : DDRM
 - Rupture de barrage : DDRM, PPI
 - TMD : DDRM
- Par la suite et en fonction des risques définis, une analyse de l'exposition du camping au regard de ces risques est détaillée. Par exemple, pour le risque inondation :
 - Le périmètre analysé se trouve en Zone RD et RN zone inondable d'aléa fort pour le risque de déferlement et la submersion marine. La zone rouge de déferlement RD a pour principe l'interdiction de toute construction nouvelle et de toute extension du bâti existant. L'objectif est de ne pas accroître la population, le bâti et les risques dans ces zones de danger. Les zones rouges en secteur naturel RN ont pour principe l'interdiction de toute construction nouvelle, y compris l'interdiction d'établir de nouveaux campings et parcs résidentiels de loisirs, ou d'augmenter la capacité d'accueil de campings ou PRL existants et l'interdiction de tous remblais, dépôts ou exhaussements.

L'aléa est de niveau Fort ($H \geq 0,50$ m ou $V \geq 0,50$ m/s) pour le déferlement et la submersion marine.
 - Dans l'Atlas des Zones Inondables par Submersion Marine (AZI-SM) du Languedoc-Roussillon réalisé par la DREAL en avril 2010 et porté à connaissance de la commune le 10/08/2010 :

Le périmètre analysé est en zone « Plage Vive », qui peut être codifiée comme degré d'exposition très fort à la Submersion marine. La plage vive, constituée de l'estran et du haut de plage. L'estran est la partie du littoral située entre les niveaux des plus hautes et des plus basses eaux, alors que le haut de plage est l'espace en pente douce qui relie l'estran aux premières dunes du cordon littoral.
 - Dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI) sur le Bassin versant de l'Orb réalisé par la DREAL en septembre 2006 et porté à connaissance de la commune le 5/11/2010 :

Le périmètre analysé est en zone « Lit Majeur » qui peut être codifiée comme degré d'exposition moyen à l'inondation par Débordement de cours d'eau. Le lit majeur (dont lit majeur exceptionnel), limité par les terrasses, correspond au lit occupé par les crues rares à exceptionnelles (périodes de retour variant de 10 à plus de 100 ans) caractérisées par des hauteurs et vitesses d'eau généralement modérées. Localement des phénomènes violents peuvent toutefois être observés (érosion des sols, des talus, endommagement des constructions...).
- Le document s'achève par des documents cartographiques permettant aux collectivités ou aux gestionnaires de campings de connaître les zones soumises aux risques.
- La difficulté réside dans la disparité des données disponibles. Certains campings sont couverts par des PPRI quand d'autres n'ont que l'atlas des zones inondables, voire les cartes de la Directive Inondation. Aucune donnée n'a été occultée. Toutes ont été exploitées et sont présentées dans la fiche du camping. Le niveau de précision et les dates de production de chacune des données doivent être pris en compte lors de la lecture de la fiche.

MISSIONS DES PARTENAIRES MOBILISES

La DDTM et la Préfecture doivent faire un travail important de recherches et de collecte de l'ensemble des documents et des données existants afin de pouvoir faire camping par camping une fiche synthétique.

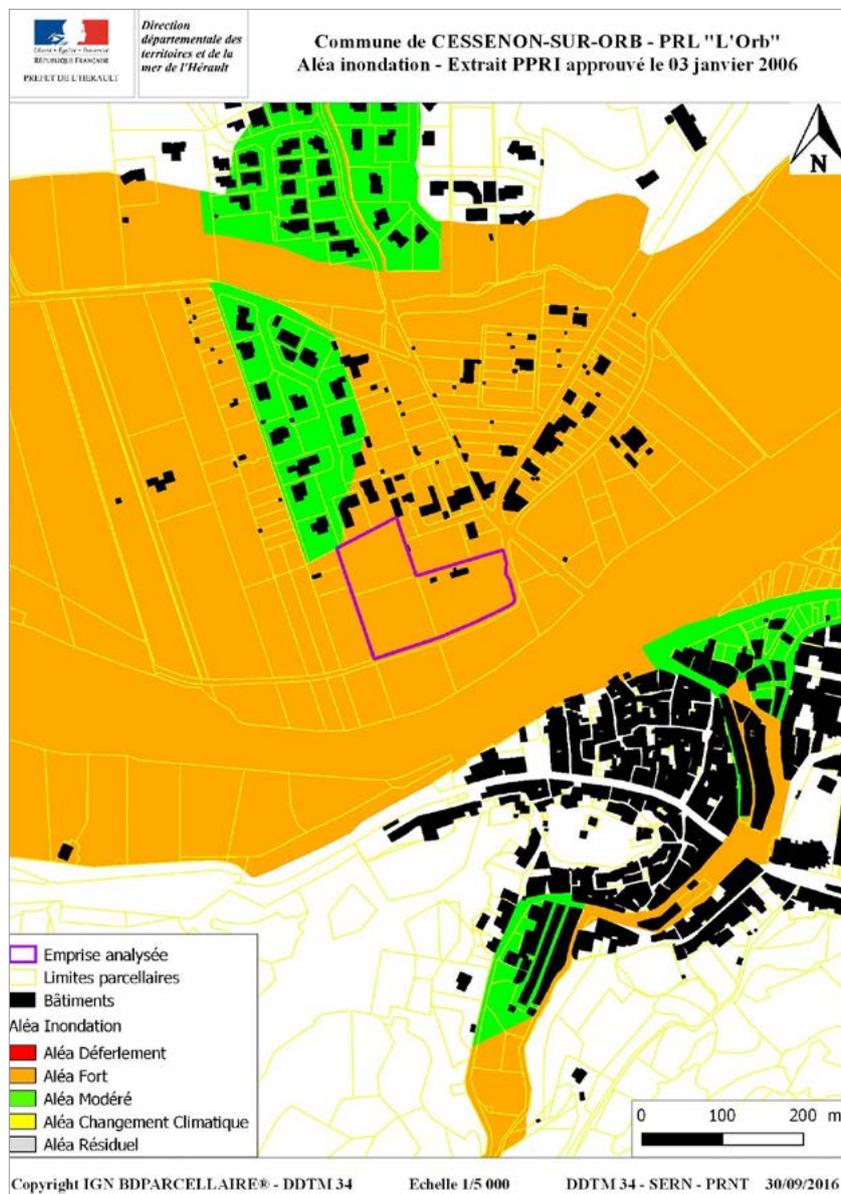
MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

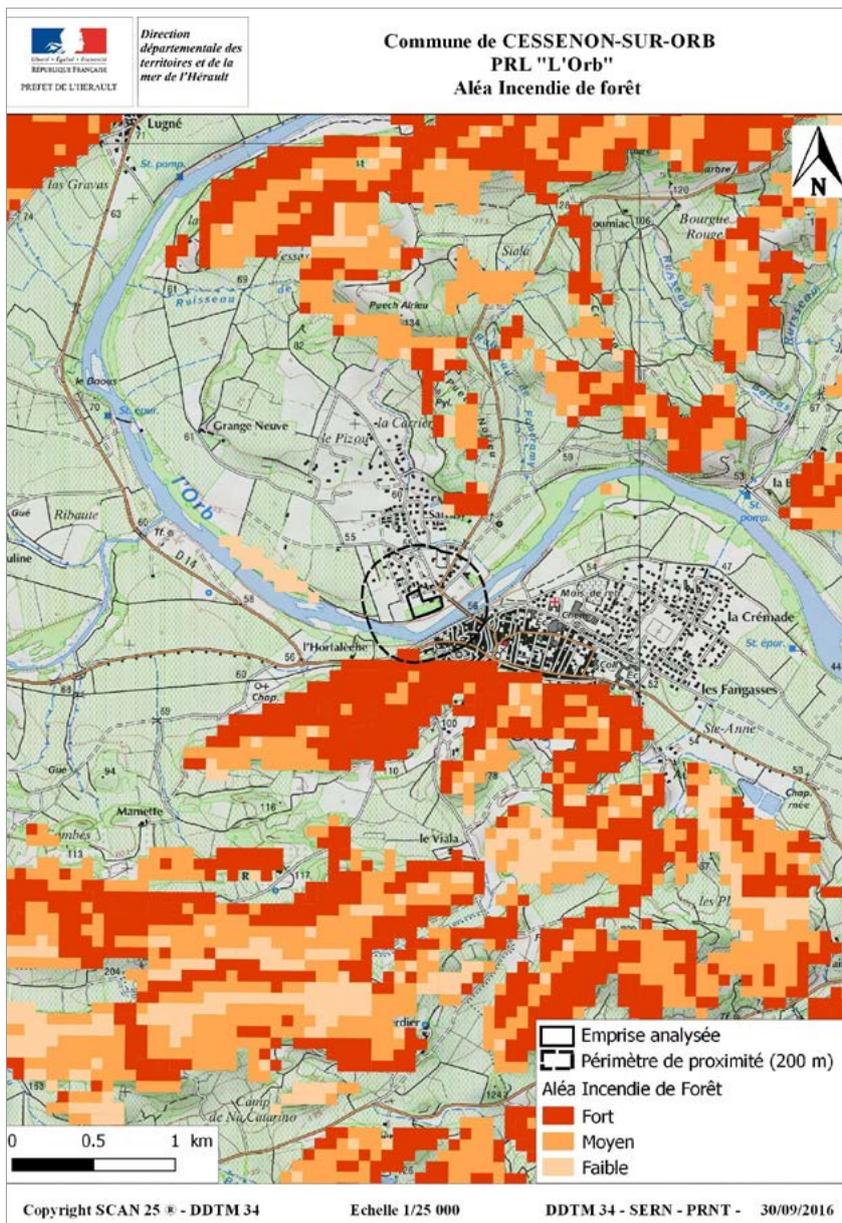
Moyens humains : Important en fonction du nombre de camping présent sur le département.

Temps passé : Important en fonction du nombre de camping présent sur le département.

Moyens financiers : Pour environ 250 campings, 100 000 euros ont été investis dans cette action, avec un volet SIG très important.

PHOTOS - PLAN





SECTEURS CONCERNÉS

LOCALISATION	Région	Occitanie
	Département	Ensemble du département de l'Hérault

FICHE 9

ACTION À L'ÉCHELLE LOCALE

PROCÉDURE D'ÉVACUATION
D'UN CAMPING

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Information préventive vers les campeurs

Surveillance de la météorologie et des pluies

Surveillance de la montée des eaux

Procédures d'information et de préparation des campeurs avant mise en sécurité

Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs

Alerte

CPS

FICHE D'IDENTITE DU CAMPING

LOCALISATION	Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur		
	Département	Bouches-du-Rhône		
	Commune	Aix-en-Provence		
	Bassin versant	Arc		
	Contexte (plaine, littoral, montagne,...)	Plaine		
IDENTITÉ	Dénomination	Camping Arc en Ciel		
	Adresse	50 avenue Henri Malacrida		
	Téléphone	04 42 26 14 28		
	Mail	camping-arcenciel@neuf.fr		
	Nom du gestionnaire	Cécile Berger		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Gestion	<input type="checkbox"/> Communale	<input checked="" type="checkbox"/> Privée	
	Période d'ouverture	1er Avril – 30 Septembre		
	Capacité d'accueil	Emplacements	55	
		Effectif total	220 max	
	Nombre d'emplacements	Caravane et tente	55	
	Résidents à l'année	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Cahier de prescriptions de sécurité (date)	Dernière modification en 2017		
Exercices (date du dernier exercice)	Non renseigné dans le CPS			
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques			
	Type d'inondations	Cinétique rapide Débordement de l'Arc		
	Surface du bassin versant	715 km ²		
	Évènements passés ayant affecté le camping	Néant		
DOCUMENTS REGLEMENTAIRES	PPR inondation prescrit en 1993 PPI Bimont MAJ PCS en 2016 Zonage sismique : 4, moyen			

ZOOM SUR LES MOYENS DE PRÉVISION, DE SURVEILLANCE OU DE DIFFUSION DES INFORMATIONS

TYPE DE MOYENS DE PREVISION DISPONIBLES	Météorologie	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Orages	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Prédict Services	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Station hydrologique	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Capteur de niveau d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
MOYENS D'ALERTE DISPONIBLES	Sirène générale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non
	Sirènes d'alarme installées le long de la rivière	<input type="checkbox"/> Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Mégaphone	<input checked="" type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non

DESCRIPTION DETAILLÉE DE L'ACTION

En cas de décision d'évacuation des campeurs par les autorités, une procédure stricte a été mise en place par le gestionnaire sur la base d'une sectorisation du camping (voir photo et plan) :

- Une structuration par casier a été mise en place pour faciliter l'organisation de l'évacuation (la première zone évacue puis la deuxième, les uns à la suite des autres).
- Avant une évacuation, les campeurs qui reviennent tous les ans informent les nouveaux arrivants des actions à mener en cas d'évacuation.
- L'évacuation peut se faire par trois sorties différentes (de chaque côté du cours d'eau) ce qui permet de fluidifier l'évacuation et qui évite aux campeurs d'avoir à traverser le cours d'eau.
- Afin de suivre le bon chemin d'évacuation, un système d'éclairage de sécurité a été mis en place et est alimenté par un groupe électrogène situé hors zone inondable.
- Enfin, afin d'assurer la sécurité des campeurs, le gestionnaire et le personnel du camping gèrent le déplacement des caravanes et non les campeurs eux-mêmes.
- Il est demandé aux propriétaires de voitures de laisser une photocopie des papiers d'identités à l'intérieur du véhicule pour éviter de les oublier en cas d'évacuation.
- Des panneaux précisant la direction d'évacuation sont positionnés de manière stratégique sur le camping (voir photo).
- De plus, dans chaque bâtiment présent sur le camping et sur certains murs, un affichage des consignes à respecter et du plan d'évacuation a été mis (en plusieurs langues).

PARTENARIATS MOBILISÉS

Collectivités : **Aix-en-Provence**
 Syndicat de rivière : **SABA**
 Services de l'État : **Préfecture, DDPP, SIDPC et Météo-France**

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Moyens humains : gestionnaire et personnel du camping.
 Temps passé : La réflexion sur le système de casier a été le travail le plus long.
 Moyens financiers : Faible.

PHOTOS - PLAN

Plan d'évacuation du Camping « Arc-en-Ciel »



FICHE 10

ACTION À L'ÉCHELLE LOCALE

**MISE EN APPLICATION DE L'ÉVACUATION DE MASSE
POUR UN CAMPING**

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Surveillance de la météorologie et des pluies
 Surveillance de la montée des eaux
 Vigilance, surveillance et aide à la décision
 CPS

FICHE D'IDENTITE DU CAMPING

LOCALISATION	Région	Occitanie		
	Département	Hérault		
	Commune	Sérignan		
	Bassin versant	Orb		
	Contexte (plaine, littoral, montagne,...)	Plaine et Littoral		
IDENTITÉ	Dénomination	Camping Sérignan Plage		
	Adresse	Le Sérignan		
	Téléphone	04 67 32 35 33		
	Mail	info@lserignanplage.com		
	Nom du gestionnaire	Jean-Guy Amat		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Gestion	<input checked="" type="checkbox"/> Communale	<input type="checkbox"/> Privée	
	Période d'ouverture	16 Mars – 14 Octobre		
	Capacité d'accueil	Emplacements	1466	
		Effectif total	6000	
	Nombre d'emplacements	Caravane	123	
		Mobil-home	450	
		Tente	260	
		Emplacement avec branchement électrique	706	
	Résidents à l'année	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Cahier de prescriptions de sécurité (date)	Dernière modification le 12 février 2017		
Exercices (date du dernier exercice)	Non renseigné dans le CPS			
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques			
	Type d'inondations	Cinétique lente Débordement de l'Orb Submersion marine		
	Surface du bassin versant	1 700 km ²		
	Évènements passés ayant affecté le camping	Néant		
DOCUMENTS REGLEMENTAIRES	PPR Inondation Approuvé le 23 Juin 2011 MAJ PCS en 2016 Zonage sismique : 2, faible			

ZOOM SUR LES MOYENS DE PRÉVISION, DE SURVEILLANCE OU DE DIFFUSION DES INFORMATIONS

TYPE DE MOYENS DE PREVISION DISPONIBLES	Météorologie	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Orages	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Prédict Services	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Station hydrologique	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Capteur de niveau d'eau	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
MOYENS D'ALERTE DISPONIBLES	Sirène générale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Sirènes d'alarme installées le long de la rivière	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Mégaphone	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

DESCRIPTION DETAILLÉE DE L'ACTION

La mise en application des 4 phases du plan d'évacuation massive dans l'Hérault est construit sur l'hypothèse d'une fréquentation maximale des parkings et du camping.

	Quand	Qui	Quoi
PHASE 0 PRÉALABLE		Le gérant	<ul style="list-style-type: none"> - Souscrire un abonnement à Météo-France (+ Prédict) - Mettre en place un affichage adapté - A l'entrée : crue lente et submersion marine - Dans le camping : sens d'évacuation, point de regroupement ... - Réaliser une sensibilisation du personnel (en liaison avec les services de secours) - Préparer les documents multilingues à remettre aux vacanciers - Mettre à jour et tenir à la disposition de tous le CPS du camping - Vérifier le matériel (éclairage, moyens d'alertes, groupes...)
PHASE 1 PRÉ-ALERTE	<p>H - 24 avant le risque de submersion ou inondation</p> <p>Niveau > 9,5 m NGF à Béziers Et tendance à la hausse</p>	<p>Météo-France</p> <p>↓</p> <p>SPC</p> <p>↓</p> <p>Préfecture</p> <p>↓</p> <p>Mairie</p> <p>↓</p> <p>Gérant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'alerte sur www.meteofrance.com et www.vigicrues.gouv.fr - Mobilisation du personnel (notamment les réceptionnistes), préparation de la diffusion de l'information aux clients (organisation du quadrillage, des documents à remettre), vérification du matériel (éclairage, moyens d'alerte, groupes...) - Edition de la liste des clients en vue de la remettre aux autorités et de faire le pointage en cas d'évacuation - Identifier les publics à risque (clients sans voiture, groupes de mineurs, personnages âgés ou à mobilité réduites...) et en informer la Mairie qui doit transmettre à la Préfecture
PHASE 2 PRÉ-ALERTE VIGILANCE JAUNE	<p>H - 16</p> <p>Débit > 600 m³/s soit niveau > 10,5m NGF à Béziers Et tendance à la hausse</p>	<p>PC Crue Béziers</p> <p>↓</p> <p>Mairie</p> <p>↓</p> <p>Gérant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution aux clients des plans des axes routiers d'évacuation, par le personnel du camping - S'il en existe un, expliquer le principe du séquençage et de la sectorisation - Rassurer et assister les clients qui peuvent avoir des difficultés en cas d'évacuation (stress, présence de jeunes enfants, personnes âgées ou à mobilité réduite...) - Identifier ceux qui n'ont pas de véhicule afin de transmettre les informations aux autorités pour évacuation par autocar

PHASE 3 ALERTE VIGILANCE ORANGE	H - 12 Débit > 900m ³ /s Niveau 11,5M NGF à Béziers Et tendance à la hausse	Préfet ↓ Mairie ↓ Gérant	<ul style="list-style-type: none"> - Communication de la décision d'évacuer aux vacanciers et sensibilisation, éventuellement, au séquençage et à la sectorisation, afin de fluidifier la circulation Inciter aux bons comportements - Rassemblement et accompagnement des personnes non autonomes en vue de leur évacuation vers les zones de ramassage (voir plan) en vue de leurs évacuations à l'aide d'autocars réquisitionnés (par la Préfecture) vers des lieux d'hébergements définis (par la Mairie)
PHASE 4 EVACUATION VIGILANCE ROUGE	H - 6 Débit > 600m ³ /s depuis plus de 9 h Et tendance à la hausse Niveau à Béziers : > 12 m NGF soit 1000 m ³ /s (soit 10h avant que la CD37E11 soit coupée)	Gendarmerie ↓ Gérant	<ul style="list-style-type: none"> - Evacuation des vacanciers suivant les axes routiers préalablement définis (voir plan), notamment – en cas de crue de l'Orb – en se dirigeant vers l'A9 à partir du péage Béziers Ouest par le RD34 (accès au péage Béziers Est par le RD34 pouvant être submergé). Soit environ au maximum 3918 véhicules sur Sérignan par le CD37E11, qui a un débit de 1000 véhicules /h et 208 sur Valras. - Si possible, les véhicules avec remorque ou caravane doivent partir en dernier afin de ne pas gêner le flux.

PARTENARIATS MOBILISÉS

Collectivités

Services de l'État : **Préfecture**

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Moyens humains : l'information des campeurs se faisant via le personnel, les moyens humains doivent être conséquents.
Moyens financiers : le coût financier est faible, la réquisition des autocars étant de la responsabilité de la mairie.

PHOTOS - PLAN

Secteur de Sérignan-Plage



FICHE 11

ACTION À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

MISE EN PLACE
D'UNE ORGANISATION DÉPARTEMENTALE
INTER-SERVICE POUR L'ÉVACUATION
DES CAMPINGS

EXEMPLE DU SECTEUR DE L'ORB

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Procédures d'information et de préparation des campeurs avant mise en sécurité
Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs
CPS
Lien avec le PCS
Accompagnement local des gestionnaires de campings

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS

Collectivités : **Sérignan, Vendres, Valras et Sauvian**
Services de l'État : **Préfecture, DDPP, SIDPC, DDTM et ONF-RTM**
Services de secours
Conseil départemental
Associations : **Association de Protection Civile**

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Une procédure a été réalisée afin de d'organiser l'évacuation des campings de l'Hérault. L'exemple présent vaut pour le secteur de l'Orb. Cette organisation d'évacuation est présente sur l'ensemble du littoral héraultais.

- Deux scénarios ont été détaillés en fonction de la nature de l'aléa :
 - Submersion marine :
 - Mettre en sécurité des personnes non autonomes
 - Faire rejoindre l'A9 et l'A75 aux véhiculées
 - Interdire l'accès aux secteurs en cours d'évacuation
 - Inondation par l'Orb
 - Mettre en sécurité des personnes non autonomes
 - Faire rejoindre aux véhiculées l'A9 et l'A75 sans passer par l'Orb.
- Différentes mesures ont été prises pour anticiper l'évacuation :
 - Une répartition des rôles entre les autorités
 - La mise en place d'itinéraires de délestage des axes principaux de circulation
 - La constitution d'un listing des lieux d'hébergement
- Le plan d'évacuation est constitué en 4 phases qui varient légèrement en fonction de la nature de l'aléa :
 - Phase 1 : H-24. Les gestionnaires de campings sont informés par les mairies et eux-mêmes informent les vacanciers de la marche à suivre si une évacuation est demandée. Cette opération est complétée par la remise de documents d'information multilingues.

En parallèle, la préfecture se renseigne sur la mise à disposition de bus et de chauffeurs et les mairies s'informent des réserves en carburant des stations-services présentes sur leur territoire.

En fonction de la situation et des informations de Météo-France et du SPC, une phase 2 est déclenchée et les premiers messages de communications sont diffusés via les radios et les PMV des autoroutes.

- Phase 2 : H-16. Fermeture des accès aux zones à risque et évacuation préventive des plages.

Durant cette phase, le service des routes du Conseil Départemental met en place un dispositif visant à restreindre l'accès aux zones à risques avec des panneaux interdisant les ports et plages et des barrières pour les véhicules. En parallèle, les forces de l'ordre font évacuer les personnes des parkings publics du littoral (2 700 véhicules maximum).

SUITE - DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

- Phase 3 : H-12. Évacuation des personnes non autonomes vers un lieu d'hébergement et préparation des vacanciers à évacuer.

La Préfecture mobilise le COD et les communes doivent déclencher leurs PCS. Les gestionnaires de campings rappellent les consignes et le principe de sectorisation aux campeurs afin d'éviter la panique.

Les cars réquisitionnés évacuent en priorité les personnes non autonomes et pour cela, des lieux de ramassages ont été définis. Les vacanciers sont ensuite emmenés vers des lieux d'hébergement ouverts par les communes.

Dès que les populations ont été conduites vers les lieux d'hébergement, la dernière phase est déclenchée.

- Phase 4 : H-6. Évacuation des vacanciers véhiculés.

L'ensemble des vacanciers véhiculés évacuent se fait au même moment mais par des axes de sorties différentes. Cette procédure départementale est divisée en 5 secteurs géographiques. Chacun de ces secteurs est orienté vers un axe routier précis qui est indiqué par le personnel des campings et les forces de l'ordre.

La gendarmerie contrôle les carrefours et les bretelles d'accès aux autoroutes pendant que le SDIS s'assure de l'évacuation des campings. Les véhicules avec remorques ou caravane doivent être évacués en dernier pour éviter de gêner les flux de circulation.

MISSIONS DES PARTENAIRES MOBILISÉS

Préfecture :

- Dès la réception de l'alerte vigilance, informe les mairies, les services de l'Etat et le Conseil Départemental
- Active le COD si besoin et informe les mairies et campings de l'évacuation
- Active la réquisition de bus

Mairie :

- Informe les gestionnaires de campings
- Active son PCS
- Coordonne le dispositif de police municipale chargée de faire évacuer les zones à risques

Gestionnaire de camping :

- S'informe de l'évolution météorologique
- Mobilise le personnel du camping afin que celui-ci commence à informer les clients
- Edite le listing des présents et s'assure du recensement des personnes non autonomes
- En cas d'évacuation, envoie le personnel s'assurer que les campeurs commencent à se préparer
- Informe les clients de la sectorisation de l'évacuation et des points de rassemblements pour les non véhiculés
- Prend contact régulièrement avec les autorités pour faire un point de situation.

SDIS

- Se positionne en appui pour rassurer les personnes et s'assure de l'évacuation effective des campings

Conseil Départemental :

- Met en place un dispositif de signalisations et de barrières pour faciliter l'évacuation des campings

Météo-France et SPC :

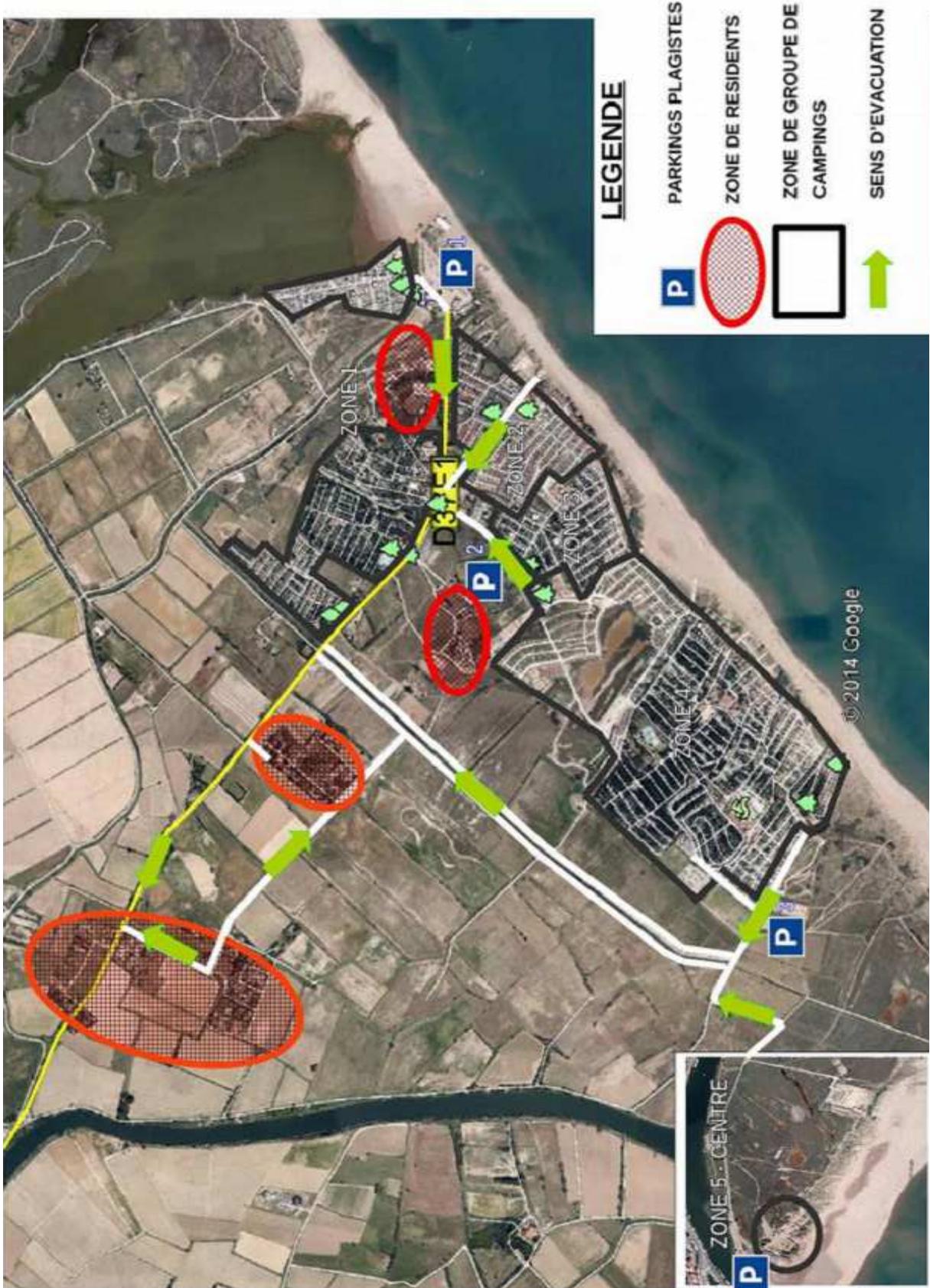
- Mettent en alerte la préfecture

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Moyens humains : Très importants. Nécessite une grande coopération entre l'ensemble des services et du personnel sur le terrain

Temps passé : Réflexion importante en amont. Sur le terrain, une journée est nécessaire.

Moyens financiers : Moyens financiers difficiles à évaluer.



SECTEURS CONCERNÉS

LOCALISATION	Région	Occitanie
	Département	Hérault
	Commune(s)	Sérignan, Vendres, Valras et Sauvian
	Bassin versant	L'Orb
	Contexte (plaine, littoral, montagne,...)	Littoral et Plaine
	Nombre de campings concernés	38 pour un effectif max de 40 000 personnes
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques	
	Type d'inondations	Cinétique lente débordement de l'Orb Submersion marine
	Surface du bassin versant	1 700 km ²

FICHE 12

ACTION À L'ÉCHELLE LOCALE

GESTION DE CRISE
À L'ÉCHELLE D'UN CAMPING

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Procédures d'information et de préparation des campeurs avant mise en sécurité

Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs

Alerte

Exercice – entraînement

CPS

Lien avec le PCS

FICHE D'IDENTITE DU CAMPING

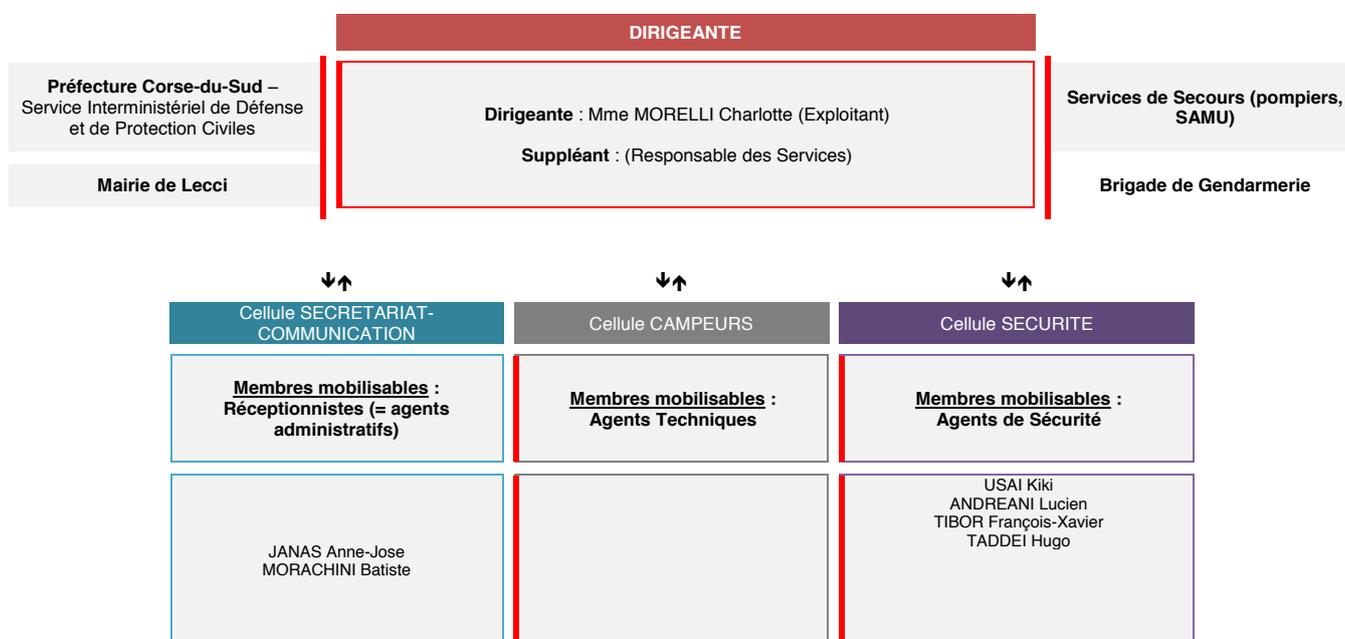
LOCALISATION	Région	Corse		
	Département	Corse du Sud		
	Commune	Porto-Vecchio		
	Bassin versant	Fleuve Osu		
	Contexte (plaine, littoral, montagne,...)	Littoral		
IDENTITÉ	Dénomination	Golfo di Sogno		
	Adresse	Domaine du Stagnolo, 17 route de Calarossa		
	Téléphone	06 09 68 62 24		
	Mail	Non renseigné dans le CPS		
	Nom du gestionnaire	Charlotte Morelli		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Gestion	<input checked="" type="checkbox"/> Communale	<input type="checkbox"/> Privée	
	Période d'ouverture	Non renseigné dans le CPS		
	Capacité d'accueil	Emplacements	781	
		Effectif total	2500	
	Nombre d'emplacements	Habitation légère de loisir	88	
		Caravanes et tentes	553	
		Mobil-home	140	
	Résidents à l'année	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
Cahier de prescriptions de sécurité (date)	2016			
Exercices (date du dernier exercice)	Non renseigné dans le CPS			
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques			
	Type d'inondations	Cinétique lente Débordement de l'Osu Submersion marine		
	Surface du bassin versant	Information non disponible		
	Évènements passés ayant affecté le camping	Néant		
DOCUMENTS REGLEMENTAIRES	PPR Inondation par crue torrentielle approuvé en mai 2001 PPR feu de forêt approuvé en avril 2007 Pas de PCS sur la commune Zonage sismique : 1, très faible			

ZOOM SUR LES MOYENS DE PRÉVISION, DE SURVEILLANCE OU DE DIFFUSION DES INFORMATIONS

TYPE DE MOYENS DE PREVISION DISPONIBLES	Météorologie	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Orages	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Prédicit Services	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Station hydrologique	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Capteur de niveau d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
MOYENS D'ALERTE DISPONIBLES	Sirène générale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Sirènes d'alarme installées le long de la rivière	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Mégaphone	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

DESCRIPTION DETAILLÉE DE L'ACTION

Mise en place d'une organisation similaire à celle d'un PCS :



Elaboration de fiches réflexes évoluant en fonction des 3 niveaux de vigilance et d'alerte.

Phase de Vigilance

- Cellule Dirigeante :
 - Reçoit les messages d'alerte et mobilise les cellules de crise
 - Ferme la porte métallique de l'accès au Nord du camping
 - Demande le diagnostic de la situation auprès de la mairie
- Diffuse les messages de vigilance (alerte SMS) puis de préparation d'évacuation des emplacements (sirène d'alerte et mégaphone) à destination des campeurs et s'assure que les informations ont été reçus
 - Informe la Mairie de sa mobilisation face à l'aléa inondation
- Cellule Communication/Secrétariat :
 - Participe à la diffusion des messages de vigilance et d'évacuation
 - Ouvre la main courante
- Cellule Sécurité :
 - Patrouille sur le terrain afin de préparer l'évacuation éventuelle et transmet les informations de terrain à la dirigeante

Phase d'Alerte

- Cellule Dirigeante :
 - Définit la stratégie d'actions avec la mairie et fait part des décisions aux cellules de terrains
 - S'assure que les réseaux de gaz/électricité soient coupés
 - Vérifie que les campeurs ont bien reçu les messages d'alerte et qu'ils sont pris en charge aux points de rassemblements
- Cellule Communication/Secrétariat :
 - Diffuse le message d'ordre de rassemblements aux campeurs
 - Tient à jour la main courante et assure l'accueil téléphonique et physique des campeurs
- Cellule Sécurité :
 - Refuse les nouvelles arrivées de campeurs
 - Veille à ce que les emplacements de la zone à risque soient vides
 - Patrouille sur le terrain et transmet les informations à la dirigeante
- Cellule Campeurs :
 - Coupe les réseaux d'électricité et de gaz
 - S'équipe de brassard ou gilets réfléchissants pour être identifié
 - Informe les campeurs sur les consignes à tenir et réalise le listing des campeurs
 - Prends en charge les campeurs aux points de rassemblements
 - Transmet les informations à la dirigeante

Phase d'Evacuation

- Cellule Dirigeante :
 - Définit la stratégie d'actions avec la mairie et fait part des décisions aux cellules de terrains
 - S'assure que les campeurs ont bien reçu et compris les messages d'évacuation et sont canalisés vers les aires de regroupement et évacués par bus
 - Vérifie que les emplacements ne sont plus occupés
- Cellule Communication/Secrétariat :
 - Diffuse le message d'ordre d'évacuation aux campeurs (sirène et mégaphone)
- Cellule Sécurité :
 - Refuse les nouvelles arrivées de campeurs
 - Veille à ce que les emplacements de la zone à risque soient vides
 - Patrouille sur le terrain et transmet les informations à la dirigeante
- Cellule Campeurs :
 - Informe les campeurs sur les consignes à tenir
 - Canalise les campeurs vers l'aire de regroupement
 - Met à jour le listing des campeurs
 - Transmet les informations à la dirigeante

Action non réalisée dans le cadre d'un PAPI.

PARTENARIATS MOBILISÉS

Collectivités : **Lecci de Porto-Vecchio**

Services de l'État : **Préfecture, DDPP, SIDPC, DDTM et ONF-RTM**

Services de secours

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Moyens humains : investissement important car les membres doivent être formés.

Temps passé : Moyen

Moyens financiers : Investissement faible

PHOTOS - PLAN

DIRIGEANTE

La dirigeante est la responsable des opérations en cas de crise. En son absence, c'est le responsable des services qui assure ce rôle.

Elle doit **piloter le dispositif de gestion de crise en lien avec les autorités**, assurer **la communication avec les cellules opérationnelles** ainsi que **la réalisation des opérations de sécurité des campeurs et du camping**.

PRE-ALERTE	ALERTE	EVACUATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demander le diagnostic de la situation auprès de la Mairie de Lecci ou de la cellule secrétariat du camping ▪ Tenir à disposition le cahier de prescription de sécurité (CPS) ▪ Informer la Mairie de Lecci de sa mobilisation ▪ Convoquer les membres des cellules opérationnelles et adapter l'organisation du camping en fonction de l'ampleur de l'événement et des moyens humains à disposition ▪ Faire part aux cellules opérationnelles des décisions prises et s'assurer de leur exécution : <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer que les campeurs ont bien reçu les informations de vigilance ➤ S'assurer que les moyens de secours ont été vérifiés et que la préparation à l'évacuation a été préparée ➤ S'assurer que tous les membres du camping sur le terrain sont identifiables : gilets réfléchissants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Piloter l'ensemble du dispositif de gestion de crise en lien avec les acteurs institutionnels et locaux (Mairie, Préfecture, Gendarmerie, etc.). • Faire part aux cellules opérationnelles des décisions prises et s'assurer de leur exécution : <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer que les campeurs ont bien reçu les messages d'alerte et qu'ils sont pris en charge aux points de rassemblement ➤ S'assurer que tous les emplacements ne sont plus occupés ➤ S'assurer que les réseaux de gaz et électricité sont coupés ➤ S'assurer que le listing des occupants est délivré ➤ S'assurer qu'une surveillance contre la malveillance a été mise en place 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Piloter l'ensemble du dispositif de gestion de crise en lien avec les acteurs institutionnels et locaux (Mairie, Préfecture, Gendarmerie, etc.) ▪ Faire part aux cellules opérationnelles des décisions prises et s'assurer de leur exécution : <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer que les campeurs ont bien reçu et compris les messages d'évacuation ➤ S'assurer que les campeurs sont canalisés vers l'aire de regroupements ➤ S'assurer que tous les emplacements ne sont plus occupés

PRE-ALERTE	ALERTE	EVACUATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se rendre à l'accueil du camping ▪ S'informer de la situation auprès de la dirigeante ▪ Mobilise le personnel de sécurité nécessaire ▪ Patrouiller sur le terrain afin de préparer une éventuelle évacuation des emplacements ▪ Transmettre à la dirigeante les informations en provenance du terrain ▪ S'informer des possibilités d'évolution de la situation auprès de la dirigeante 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'informer de la situation auprès de la dirigeante ▪ Couper les réseaux d'électricité et de gaz ▪ Refuser les nouvelles arrivées de campeurs ▪ Veiller à ce que les emplacements soient vides de tout occupant ▪ Patrouiller sur le terrain afin de surveiller l'accès des voies d'évacuation et les emplacements contre la malveillance ▪ Transmettre à la dirigeante les informations en provenance du terrain ▪ S'informer des possibilités d'évolution de la situation auprès de la dirigeante 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'informer de la situation auprès de la dirigeante ▪ Refuser les nouvelles arrivées de campeurs ▪ Veiller à ce que les emplacements soient vides de tout occupant ▪ Surveiller l'accès des voies d'évacuation ▪ Transmettre à la dirigeante les informations en provenance du terrain

Cellule COMMUNICATION/SECRETARIAT

Cette cellule est chargée **des opérations de communication**.

Elle répond aux **besoins d'information des campeurs via les systèmes d'alerte et l'accueil physique des occupants à la réception**.

Elle dresse **un suivi chronologique** des actions engagées lors des phases de pré-alerte, l'alerte et l'évacuation.

PRE-ALERTE	ALERTE	EVACUATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se rendre à la réception du camping ▪ S'informer de la situation auprès de la dirigeante ou via la réception d'un message des autorités communales ou départementales ▪ Mobilise le personnel administratif nécessaire ▪ Ouvrir la main courante manuscrite ou informatisée ▪ Après accord de la dirigeante, diffuser les messages de vigilance à destination des campeurs ▪ Donner les consignes aux campeurs présents à l'accueil du camping ▪ S'informer des possibilités d'évolution de la situation auprès de la dirigeante 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Après accord de la dirigeante, diffuser les messages d'alerte à destination des campeurs ▪ Inform la cellule dirigeante de toute nouvelle information parvenant au camping ▪ Tenir à jour la main courante ▪ Assurer l'accueil téléphonique et physique des campeurs ▪ Filtrer les besoins en dissociant ceux liés à l'événement et ceux qui ne le sont pas ▪ Ne jamais diffuser une information non validée par la cellule dirigeante ▪ S'informer des possibilités d'évolution de la situation auprès de la dirigeante 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Après accord de la dirigeante, diffuser les messages d'évacuation à destination des campeurs ▪ Tenir à jour la main courante

Cellule CAMPEURS

Cette cellule répond aux besoins de prises en charge des campeurs.

Elle assure les **opérations de rassemblement et de regroupement des campeurs** lors des phases alerte et évacuation. Elle vérifie **le bon fonctionnement des moyens de secours** en phase pré-alerte.

PRE-ALERTE	ALERTE	EVACUATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se rendre à l'accueil du camping ▪ S'informer de la situation auprès de la cellule dirigeante ▪ Mobiliser le personnel technique nécessaire ▪ Procéder à la vérification des moyens de secours (groupes électrogènes, balisage,...) ▪ Transmettre à la dirigeante les informations en provenance du terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'informer de la situation auprès de la dirigeante ▪ S'équiper de gilets réfléchissants ou brassards permettant d'être identifiable ▪ Prendre en charge les campeurs aux points de rassemblement ▪ Inform les campeurs sur les consignes de sécurité à tenir ▪ Listing des campeurs ▪ S'informer des possibilités d'évolution de la situation auprès de la dirigeante ▪ Transmettre à la dirigeante les informations en provenance du terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'informer de la situation auprès de la dirigeante ▪ Canaliser les campeurs vers les l'aire de regroupement ▪ Inform les campeurs sur les consignes de sécurité à tenir ▪ Transmettre à la dirigeante les informations en provenance du terrain

FICHE 13

ACTION À L'ECHELLE DÉPARTEMENTALE

MOBILISATION, PILOTAGE ET COORDINATION INTERSERVICES DANS LES HAUTES-ALPES

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Connaissance des aléas
Mesures de réduction des aléas
Mesures de réduction de la vulnérabilité
Information préventive vers les campeurs
Surveillance de la météorologie et des pluies
Surveillance de la montée des eaux
Vigilance, surveillance et aide à la décision
Procédures d'information et de préparation des campeurs avant mise en sécurité
Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs
Alerte
Gestion post-crise
Exercice – entraînement
CPS
Lien avec le PCS
Accompagnement local des gestionnaires de campings
multirisques

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Dans les Hautes-Alpes et depuis plus de 10 ans, les services de l'État concernés par la question de la prévention des risques naturels dans les campings se sont mobilisés et coordonnés :

- la préfecture (en particulier le SIDPC) qui définit les stratégies à mettre en place, gère les éventuelles crises et coordonne les moyens au niveau départemental ;
- le SDIS (administrativement dépendant du Département mais également placé sous l'autorité du préfet) qui a le double rôle d'acteur opérationnel au plus proche du terrain et de participant actif aux actions de prévention soit par des commissions de sécurité soit par des avis sur certains documents de prévention (CPS par exemple) ;
- la DDT qui a explicitement des missions sur la protection contre les risques naturels des secteurs sensibles (PPR, contrôle divers, connaissance des phénomènes et des enjeux, participation à des dossiers touchant aux risques, PAPI par exemple) ;
- le service RTM (les Hautes-Alpes étant un département où ce service existe) qui assure le cœur de l'expertise technique risques naturels de l'État en zone de montagne.

Sur une problématique complexe comme celle de la sécurité des campings, il leur est apparu essentiel que tous ces services travaillent en étroite et fréquente coopération pour que les dossiers progressent de façon administrativement correcte et techniquement complète, la préfecture étant naturellement l'acteur majeur de cette coordination. Les actions réalisées ne se sont pas limitées à des contrôles ou avis sur les procédures ou documents (CPS) produits par les gestionnaires ou les mairies, mais comprenaient également beaucoup de conseils, appuis ou accompagnement dès l'amont et sur toutes les phases permettant de mettre au point et de conclure les démarches de prévention.

A l'expérience de plus de 10 ans de travail commun, la complémentarité de ces quatre services sur ce thème de la sécurité des campings s'est affirmée, chacun apportant une expertise sur des questions qui seraient peu ou mal dominées par l'un des autres. Et, tant que ces services sont durablement motivés par leur hiérarchie pour s'investir sur cette question, les actions menées par les services de l'État ont alors toutes les chances d'être à la fois pertinentes et efficaces.

Schématiquement, on peut différencier trois moments où il est important que la synergie de ces services s'affiche :

1. Lors des réunions départementales régulières (CDRNM, réunion des services de l'État spécifique, CCDSA...) qui doivent servir à préciser la doctrine souhaitée par l'État, à définir un plan d'actions pour la période à venir et à s'assurer que les moyens humains et matériels pour mener à bien les actions prévues sont effectivement disponibles ;
2. Lors de réunions particulières sur un camping sur le terrain ou non, pour préciser les attentes de l'État sur des aspects très concrets : connaissance suffisante des aléas, principes généraux de surveillance des phénomènes et moyens de suivi et avertissement, positionnement des zones de groupement, fixation des seuils de déclenchement des phases du CPS, vérification des liens entre CPS et PCS, validation des moyens matériels disponibles pour gérer la crise au niveau du gestionnaire, contenu du CPS...
3. Lors de crises inondation incluant un camping où chaque acteur doit pouvoir amener au préfet la partie de connaissance et d'expertise qu'il a sur ce camping.

FICHE 14

ACTION À L'ECHELLE LOCALE

LA LONDE LES MAURES : SCHÉMA LOCAL D'ALERTE

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Surveillance de la montée des eaux
Vigilance, surveillance et aide à la décision
Procédures d'information et de préparation des campeurs avant mise en sécurité
Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs
Alerte
Exercice – entraînement
Lien avec le PCS
Accompagnement local des gestionnaires de campings

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS

Collectivités : **Commune de La Londe Les Maures et Communauté de commune Méditerranée - Portes des Maures**
Services de l'État : **Préfecture et DDTM**
Autre : **Gendarmerie, CCFF**

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

L'action a consisté à mettre en place un schéma local d'alerte, coordonnant la commune et les exploitants de 4 campings en cas d'évènement.

Aujourd'hui le schéma est mis en œuvre ; il consiste à définir 3 niveaux :

- Le niveau 1 (vigilance) est déclenché par une vigilance jaune de Météo France et déclenche le début du suivi météorologique et la vérification du bon fonctionnement du matériel coté exploitant
- Le niveau 2, sur vigilance orange, prévoit de recenser les campeurs, de les informer et de préparer une éventuelle évacuation
- Le niveau 3, déclenché par une vigilance rouge de Météo France ou par l'atteinte de seuil prédéfinis sur le Pansard ou le Maravenne, déclenche l'évacuation vers une salle communale (salle des fêtes Y. Piat).

L'action consiste également à la réalisation d'exercices annuel d'évacuation grandeur nature, afin de mettre en pratique ce schéma local d'alerte.

MISSIONS DES PARTENAIRES MOBILISÉS

Les missions des partenaires sont les suivantes :

- La Communauté de commune Méditerranée - Portes des Maures a conduit l'élaboration initiale du schéma ; dans la phase d'élaboration du schéma, elle a adapté une étude hydraulique en cours afin de déterminer localement des cotes pertinentes sur chacun des cours d'eau pour déclencher le troisième et dernier niveau du schéma local d'alerte
- La commune le met en œuvre et organise annuellement des exercices
- Les services de l'État participent à l'organisation des exercices et au débriefing
- Les pompiers et la gendarmerie participent aux exercices
- Le comité communal des feux de forêts est chargé de conduire les campeurs dans la salle Y. Piat (zone de sécurité)
- Les exploitants mettent en œuvre les mesures prévues dans le schéma.

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

- Humain : Le chargé de mission PAPI a réalisé en régie le schéma qui consiste en un document de 5 pages décrivant les niveaux d'alerte et les rôles de chaque acteur. Quelques jours ont été suffisants. Le travail de coopération inter-service apparaît comme une clé de réussite.
- Temps passé : La démarche de réalisation du schéma a duré 2 mois environ, incluant des échanges pour préciser l'étude hydraulique sur certains points.
- Financier : Le coût principal de l'action réside dans l'étude hydraulique. Si celle-ci doit être réalisée intégralement, ce coût est potentiellement très important ; il est pour cette raison intéressant de se raccrocher à d'autres démarches nécessitant ce type d'études : Plan de Prévention des Risques, Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

PHOTOS - PLAN



SECTEURS CONCERNÉS SI BESOIN

LOCALISATION	Région	PACA
	Département	Var (83)
	Commune(s)	La Londe Les Maures
	Bassin versant	Pansard et Maravenne
	Contexte (plaine, littoral, montagne,...)	Littoral touristique
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques	
	Type d'inondations	Cinétique rapide Débordement du Pansard du Maravenne
	Surface du bassin versant	80 km ²

FICHE 15

ACTION À L'ECHELLE NATIONALE

LE SERVICE
« ALERTE Foudre CAMPING »

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Surveillance de la météorologie et des pluies
Vigilance, surveillance et aide à la décision
Alerte
CPS

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Principes et fondements

Le service Météorage est basé sur la détection des éclairs au sol mais aussi intra ou inter-nuageux (et pas sur d'autres éléments qui pourraient éventuellement caractériser aussi les orages comme les précipitations, les vents, les nuages, ...). La détection des éclairs se fait grâce à un réseau de 20 capteurs régulièrement répartis sur la France métropolitaine. Par la mesure des rayonnements électromagnétiques générés par les éclairs, chaque capteur détecte ceux-ci dans un rayon pouvant atteindre 1 000 kilomètres. Un calculateur croise les informations des différents capteurs et donne, après moins de 10 secondes, la position de chaque impact de foudre (avec une précision médiane d'une centaine de mètres).

Le service Alerte Foudre Camping

Le service professionnel Alerte Foudre Camping de Météorage permet d'être informé en temps réel de l'arrivée imminente d'un orage sur un camping.

Une zone de surveillance est créée : c'est un cercle de 20 km autour du camping.

A l'approche d'un épisode orageux menaçant le site, l'abonné reçoit un message (mail et SMS) en début et en fin d'épisode.

MISSIONS DES PARTENAIRES MOBILISÉS

Les missions des partenaires sont les suivantes :

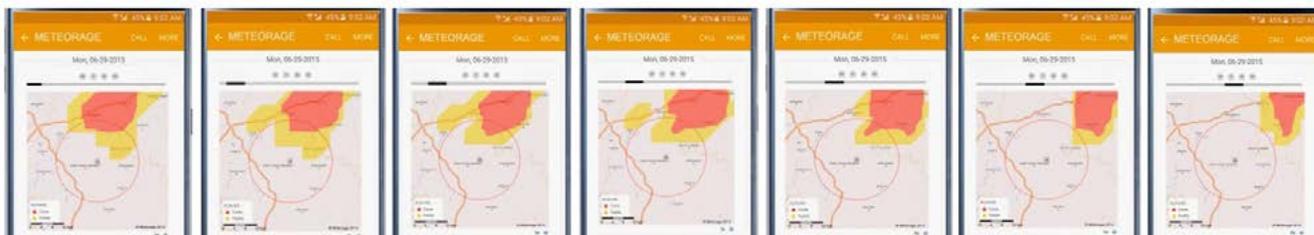
- La Communauté de commune Méditerranée - Portes des Maures a conduit l'élaboration initiale du schéma ; dans la phase d'élaboration du schéma, elle a adapté une étude hydraulique en cours afin de déterminer localement des cotes pertinentes sur chacun des cours d'eau pour déclencher le troisième et dernier niveau du schéma local d'alerte
- La commune le met en œuvre et organise annuellement des exercices
- Les services de l'État participent à l'organisation des exercices et au débriefing
- Les pompiers et la gendarmerie participent aux exercices
- Le comité communal des feux de forêts est chargé de conduire les campeurs dans la salle Y. Piat (zone de sécurité)
- Les exploitants mettent en œuvre les mesures prévues dans le schéma.

Exemple de sms :

Pendant toute la durée de l'alerte, il a la possibilité de visualiser le phénomène en temps réel.



Exemple de visualisation d'un épisode orageux passant au nord du camping :



Objet principal du service « Alerte Foudre Camping » : l'anticipation sur le risque « foudre »

Avec les phénomènes détectés (les éclairs qui arrivent au sol) et leur localisation, le service « Alerte Foudre Camping » permet d'être alerté quand un orage est proche du camping. Le suivi en temps réel du déplacement des éclairs permet aussi de savoir si l'orage s'approche ou s'éloigne. Il est ainsi possible d'anticiper sur la menace de foudre pouvant toucher le camping et sur les mesures à mettre en œuvre.

Possibilités d'intégration du service « Alerte Foudre Camping » pour la prévention du risque d'inondation

Les phénomènes détectés (les éclairs qui arrivent au sol) ne sont pas directement générateurs d'un risque d'inondation. Mais ils renseignent sur la présence d'un orage à proximité du camping. Cela ne suffit pas pour bien appréhender et anticiper la menace d'inondation. Mais les informations fournies par « Alerte Foudre Camping » peuvent quand même être utiles, en particulier pour les bassins versants :

1. de surface faible (quelques km²) où la crue débordante peut être générée par un seul orage violent
2. situés dans le rayon de moins de 20 km autour du camping.

Dans ces situations, l'abonné pourra savoir qu'un orage s'approche ou se situe déjà sur le bassin versant dominant le camping. Les possibilités de visualisation en temps réel offertes par ce service sont alors très importantes, parce qu'elles permettent de connaître l'évolution et d'anticiper, en fonction du sens du déplacement de l'épisode orageux.

Exemple d'intégration du service « Alerte Foudre Camping » dans les procédures et le CPS, pour la prévention du risque d'inondation

Cas d'un petit bassin versant (3,1 km²) en zone de montagne

Dans cet exemple, un orage détecté :

1. *proche* mais pas encore sur le bassin versant menaçant, déclenche une vigilance renforcée
2. *sur le bassin versant* menaçant, déclenche l'information des campeurs et leur préparation à la mise en sécurité
3. *sur le bassin versant* menaçant et de forte intensité, déclenche la mise en sécurité des campeurs.

Phases	VIGILANCE DU GESTIONNAIRE	VIGILANCE RENFORCÉE DU GESTIONNAIRE	INFORMER LES CAMPEURS ET LES PRÉPARER À LA MISE EN SÉCURITÉ	METTRE EN SÉCURITÉ LES CAMPEURS
Principaux moyens de surveillance	Suivi Météorologique : https://services.meteorage.fr/cats/catsweb.php/fr/auth/meteorage Vigilance MétéoFrance : http://vigilance.meteofrance.com/	Suivi Météorologique : https://services.meteorage.fr/cats/catsweb.php/fr/auth/meteorage Vigilance MétéoFrance : http://vigilance.meteofrance.com/ Météorage : https://services.meteorage.fr/cats/reddy.php/login/104074/04320/304074/1526647186	Alerte météorologique propre au camping : - WIKIPREDICT - SMIAGE - Météorage	Alerte météorologique propre au camping : - WIKIPREDICT - SMIAGE - Météorage
Critères et seuils d'entrée dans les phases	Selon prévisions à 12-48 h	Selon prévisions à 12 h	Selon le(s) système(s) d'alerte	Selon le(s) système(s) d'alerte
	<input type="checkbox"/> Orages ou pluies intenses dans les 12-48 h à venir, prévus sur le site : http://www.meteociel.fr/previsions/1610/entrevaux.htm http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france/entrevaux/04320	<input type="checkbox"/> Orages ou pluies intenses dans les 12 h à venir, prévus sur le site : http://www.meteociel.fr/previsions/1610/entrevaux.htm http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france/entrevaux/04320	<input type="checkbox"/> PREDICT : SMS « Mobilisez Vous » <input type="checkbox"/> SMIAGE : SMS pour lame de pluie de 40 mm <input type="checkbox"/> Météorage : Orage sur le bassin versant du St Macaire, sur le site https://services.meteorage.fr/cats/reddy.php/login/104074/04320/304074/1526647186	<input type="checkbox"/> PREDICT : SMS « Assurez la Mise en Sécurité ». <input type="checkbox"/> SMIAGE : SMS pour pluie d'une intensité de 20 mm pendant 30 mins <input type="checkbox"/> Météorage : Gros orage sur le bassin versant du St Macaire, sur le site https://services.meteorage.fr/cats/reddy.php/login/104074/04320/304074/1526647186
	Selon prévisions à 24 h	Selon le(s) système(s) d'alerte		
	<input type="checkbox"/> Vigilance Météo-France Jaune ou Orange	<input type="checkbox"/> PREDICT - SMS « Soyez vigilant » <input type="checkbox"/> Météorage : SMS « début d'alerte de foudre »		
	Selon constat visuel	Selon constat visuel	Selon constat visuel	Selon constat visuel
<input type="checkbox"/> Bassin versant déjà bien saturé par les pluies des jours précédents	<input type="checkbox"/> Développement de nuages orageux <input type="checkbox"/> Début de fortes pluies dans le bassin versant du Vallon St Macaire	<input type="checkbox"/> Pluies fortes sur le bassin versant du St Macaire. <input type="checkbox"/> Montée des eaux dans le vallon St Macaire.	<input type="checkbox"/> Passage de l'eau dans la propriété en bordure du vallon.	

Rappel : un seul critère vérifié ou un seul seuil franchit suffit à entrer dans la phase

PLUS D'INFORMATIONS

- <https://www.meteorage.com/fr>
- <http://www.meteofrance.fr/prevoir-le-temps/observer-le-temps/moyens/le-reseau-de-detection-de-la-foudre>
- <https://fnhpa.meteorage.fr/index-fnhpa-services.html>

FICHE 16

ACTION À L'ÉCHELLE LOCALE

UTILISATION D'UN OUTIL CONNECTÉ
POUR PRÉVENIR LES CAMPEURS

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Procédures d'information et de préparation des campeurs avant mise en sécurité

Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs

Alerte

CPS

Lien avec le PCS

FICHE D'IDENTITE DU CAMPING

LOCALISATION	Région	Occitanie		
	Département	Gard		
	Commune	Bagnols sur Cèze		
	Bassin versant	Bassin versant de la Cèze		
	Contexte (plaine, littoral, montagne,...)	Plaine		
IDENTITÉ	Dénomination	Camping Les Genets d'Or		
	Adresse	1840 Chemin de Carmignan – 30200 Bagnols sur Ceze		
	Téléphone	04 66 89 58 67		
	Mail	Info@camping-genets-dor.com		
	Nom du gestionnaire	Yvette ORTIZ		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Gestion	<input type="checkbox"/> Communale	<input checked="" type="checkbox"/> Privée	
	Période d'ouverture	19 avril au 22 septembre		
	Capacité d'accueil	Emplacements	129	
		Effectif total	Non renseigné dans le CPS	
	Nombre d'emplacements	Mobil-home	9	
		Tente	120	
	Résidents à l'année	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Cahier de prescriptions de sécurité (date)	18/08/2016		
Exercices (date du dernier exercice)	Non renseigné dans le CPS			
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques			
	Type d'inondations	Cinétique lente Débordement de la Cèze		
	Surface du bassin versant	1 360 km ²		
	Évènements passés ayant affecté le camping	Crues de 2002, 2015 et 2018		
DOCUMENTS REGLEMENTAIRES	PPR Inondation par crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau approuvé le 26/11/2013 PCS approuvé en 2016 Zonage sismique : 3, modéré			

ZOOM SUR LES MOYENS DE PRÉVISION, DE SURVEILLANCE OU DE DIFFUSION DES INFORMATIONS

TYPE DE MOYENS DE PREVISION DISPONIBLES	Météorologie	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Orages	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Prédicit Services	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Station hydrologique	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Capteur de niveau d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
MOYENS D'ALERTE DISPONIBLES	Sirène générale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Sirènes d'alarme installées le long de la rivière	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Mégaphone	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Lors des intempéries du 9 août 2018 sur le bassin versant de la Cèze, le gestionnaire du camping a utilisé l'application Cool'n Camp pour informer les campeurs présents sur le site des conduites à tenir.

Le but de l'application Cool'n Camp est de permettre aux campeurs de recevoir des informations sur les activités (marchés, restaurants, excursions...) à proximité du camping mais l'application peut également permettre au gestionnaire d'informer en temps réel les campeurs sur des informations importantes comme des problèmes d'électricité, des messages d'alerte et d'informations relatives à la sécurité des campeurs pour communiquer les consignes à respecter en cas d'inondation et les modalités d'évacuation ou de regroupement.

Cette application permet également au gestionnaire, grâce à la géolocalisation, de connaître rapidement le nombre de campeurs présent sur place et de relayer aux campeurs non présents sur site d'autres consignes spécifiques (exemple : évacuation en cours sur le camping. Ne rejoignez pas le camping.)

PARTENARIATS MOBILISÉS

Autres : Cool'n Camp : <https://coolncamp.com/>

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Moyens humains : 1 personne pour tenir à jour les informations

Temps passé : difficilement évaluable

Moyens financiers : abonnement de 2 000 € pour l'application par an



Cool'n Camp
ÇA VA VOUS FAIRE
DES VACANCES !

Toutes les informations touristiques les bons plans, les sorties, le programme des animations sont sur l'application du Camping

Pour obtenir gratuitement votre compagnon de vacances: scannez le QR code




ou téléchargez moi





Itinéraire

COMMENT VENIR ?

Venir jusqu'à votre camping à Villeneuve-de-Berg :

Par le train : arrivée gare de Biarritz La Négresse puis en taxi ou en bus grâce à la ligne 12 de la compagnie de bus Chronoplus.

Par pigeon voyageur

En avion : aéroport Biarritz Parme puis en taxi ou en bus grâce aux lignes C et 12 de la compagnie de bus Chronoplus.

Par l'autoroute A63 : Sortie n°4 Biarritz-Bidart, après le péage: Direction Bidart Saint-Jean-de-Luz, rouler jusqu'au premier rond point (Intermarché-Jardiland) prendre à gauche et suivre les indications "Camping Oyam" (panneaux bleus) puis 300m et tourner à droite en bas de la rue (très pentue) pour remonter pendant 200m et tourner à gauche, encore 50m et vous serez arrivé.



ANIMATIONS À VENIR
ENTERTAINMENT PROGRAM

10:00 10:30	Réveil musculaire Muscular warming-up	Esplanade
10:30 (2 h)	Tir à l'arc Archery	Beach Playground
11:00 (30 min)	Atelier danses latines Latino dance	Esplanade
11:30 (45 min)	AquaDanse Swimming-pool dance	Piscine cubaine
DEMAIN 12:10 (10 min)	Danses du village Club dance	Accueil

Téléchargez l'application Cool'n Camp

10:05
lundi 14 juillet

FICHE 17

ACTION À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

**SURVEILLANCE ET ALERTE
DES PETITS BASSINS VERSANTS
(EXEMPLE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE)**

FICHE D'IDENTITE DU CAMPING

LOCALISATION	Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur		
	Département	Alpes-de-Haute-Provence		
	Commune	Entrevaux		
	Bassin versant	Le torrent de St Macaire		
	Contexte (plaine, littoral, montagne,...)	Montagne, avec un petit bassin versant torrentiel		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Gestion	<input type="checkbox"/> Communale	<input checked="" type="checkbox"/> Privée	
	Période d'ouverture	Du 15/03 au 15/10		
	Capacité d'accueil	Emplacements	89	
		Effectif total		
	Nombre d'emplacements	Habitation légère de loisir		
		Caravane		
		Mobil-home		
		Tente		
		Autres : (à préciser)		
Résidents à l'année	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non		
Cahier de prescriptions de sécurité (date)	Juin 2018			
Exercices (date du dernier exercice)	28/06/2018			
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques			
	Type d'inondations	Cinétique rapide Débordement du le torrent de St Macaire		
	Surface du bassin versant	St Macaire : 3,1 km ²		
	Évènements passés ayant affecté le camping	St Macaire : juin 2018, sans débordement sur le camping		
DOCUMENTS REGLEMENTAIRES	Pas de PPR			

ZOOM SUR LES MOYENS DE PRÉVISION, DE SURVEILLANCE OU DE DIFFUSION DES INFORMATIONS

TYPE DE MOYENS DE PREVISION DISPONIBLES	Météorologie	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Orages	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Prédict Services	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Station hydrologique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Capteur de niveau d'eau	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
MOYENS D'ALERTE DISPONIBLES	Sirène générale	<input type="checkbox"/> Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Sirènes d'alarme installées le long de la rivière	<input type="checkbox"/> Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Mégaphone	<input checked="" type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non

DESCRIPTION DETAILLÉE DE L'ACTION

Le Gestionnaire doit surveiller un petit cours d'eau torrentiel à crues très brutales (St Macaire – 3,1 km²).

La configuration du camping permet d'assurer la mise en sécurité des personnes sur un point de mise en sécurité hors des zones inondables.

Le point de mise en sécurité est suffisamment proche de tous les emplacements pour que tous les occupants puissent le rejoindre en quelques dizaines de minutes (45 minutes au total pour toute la phase de mise en sécurité), sous condition de n'autoriser que des déplacements à pied et sans véhicules.

L'interdiction d'utiliser les véhicules empêche l'évacuation à proprement parler du camping pendant toute la phase de mise en sécurité ; l'évacuation ne peut intervenir qu'ultérieurement lorsque l'événement est passé mais que les occupants ne peuvent pas ré-occuper normalement leurs emplacements ; les délais pour réaliser l'évacuation sont alors confortables et l'évacuation peut se faire avec l'aide des services de secours et de la commune, dans le cadre du PCS de la commune.

La surveillance ou la mesure des niveaux d'eau sur le cours d'eau a été jugée inutile et inadaptée, parce que la vitesse de montée des crues sur les petits bassins versants est potentiellement bien trop rapide pour donner un temps suffisant à la mise en sécurité des occupants (délai notoirement insuffisant entre la mesure d'un niveau d'eau attestant d'un début de crue et les premiers débordements).

Les procédures permettant la surveillance, l'alerte et la mise en sécurité sont uniquement basés sur des prévisions météorologiques et sur l'observation des pluies dans le bassin versant (grâce aux radars météorologiques et à des prestataires assurant la surveillance et l'analyse des pluies).

Pour un scénario classique de très fortes pluies orageuses, la procédure permet quand même une « montée en puissance » progressive avec :

- une 1^{ère} phase de vigilance qui peut débuter très tôt (potentiellement la veille de l'événement), grâce aux prévisions météorologiques à 24 heures ;
- une 2^{ème} phase de vigilance renforcée qui peut être déclenchée plusieurs heures avant l'événement, grâce aux prévisions météorologiques à brève échéance, ou grâce aux informations sur le début des orages dans un rayon de 20 km autour du camping ou grâce au suivi et à l'anticipation des déplacements des fronts pluvieux menaçants ;
- une 3^{ème} phase de préparation des occupants qui peut être déclenchée par le constat de fortes pluies sur le bassin versant ou à proximité immédiate, par observation directes ou par informations sur les phénomènes orageux ou par analyse des données issues des radars météorologiques ;
- une 4^{ème} phase de mise en sécurité des occupants qui peut être déclenchée par le constat de très fortes pluies sur le bassin versant, par observation directes ou par informations sur les phénomènes orageux ou par analyse des données issues des radars météorologiques.

Présentation synthétique des différentes phases pour les inondations du torrent de St Macaire

Phases	VIGILANCE DU GESTIONNAIRE	VIGILANCE RENFORCÉE DU GESTIONNAIRE	INFORMER LES CAMPEURS ET LES PRÉPARER À LA MISE EN SÉCURITÉ	METTRE EN SÉCURITÉ LES CAMPEURS
Principaux moyens de surveillance	Suivi Météorologique : https://services.meteorage.fr/cats/catsweb.php/fr/auth/meteorage Vigilance MétéoFrance : http://vigilance.meteofrance.com/	Suivi Météorologique : https://services.meteorage.fr/cats/catsweb.php/fr/auth/meteorage Vigilance MétéoFrance : http://vigilance.meteofrance.com/ Météorage : https://services.meteorage.fr/cats/reddy.php/login/104074/04320/304074/1526647186	Alerte météorologique propre au camping : - WIKIPREDICT - SMIAGE - Météorage	Alerte météorologique propre au camping : - WIKIPREDICT - SMIAGE - Météorage
Critères et seuils d'entrée dans les phases	Selon prévisions à 12-48 h <input type="checkbox"/> Orages ou pluies intenses dans les 12-48 h à venir, prévus sur le site : http://www.meteociel.fr/previsions/1610/entrevaux.htm http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france/entrevaux/04320	Selon prévisions à 12 h <input type="checkbox"/> Orages ou pluies intenses dans les 12 h à venir, prévus sur le site : http://www.meteociel.fr/previsions/1610/entrevaux.htm http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france/entrevaux/04320	Selon le(s) système(s) d'alerte <input type="checkbox"/> PREDICT : SMS « Mobilisez Vous » <input type="checkbox"/> SMIAGE : SMS pour lame de pluie de 40 mm <input type="checkbox"/> Météorage : Orage sur le bassin versant du St Macaire, sur le site https://services.meteorage.fr/cats/reddy.php/login/104074/04320/304074/1526647186	Selon le(s) système(s) d'alerte <input type="checkbox"/> PREDICT : SMS « Assurez la Mise en Sécurité ». <input type="checkbox"/> SMIAGE : SMS pour pluie d'une intensité de 20 mm pendant 30 min. <input type="checkbox"/> Météorage : Gros orage sur le bassin versant du St Macaire, sur le site https://services.meteorage.fr/cats/reddy.php/login/104074/04320/304074/1526647186
	Selon prévisions à 24 h <input type="checkbox"/> Vigilance Météo-France Jaune ou Orange	Selon le(s) système(s) d'alerte <input type="checkbox"/> PREDICT : SMS « Soyez vigilant » <input type="checkbox"/> Météorage : SMS « début d'alerte de foudre »		
	Selon constat visuel <input type="checkbox"/> Bassin versant déjà bien saturé par les pluies des jours précédents	Selon constat visuel <input type="checkbox"/> Développement de nuages orageux <input type="checkbox"/> Début de fortes pluies dans le bassin versant du Vallon St Macaire	Selon constat visuel <input type="checkbox"/> Pluies fortes sur le bassin versant du St Macaire. <input type="checkbox"/> Montée des eaux dans le vallon St Macaire.	Selon constat visuel <input type="checkbox"/> Passage de l'eau dans la propriété en bordure du vallon.

Rappel : un seul critère vérifié ou un seul seuil franchi suffit à entrer dans la phase

PARTENARIATS MOBILISÉS

Collectivités : **Commune d'Entrevaux ; Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, Sources de Lumière ; Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau**
 Services de l'État : **Préfecture, SIDPC, DDT et ONF-RTM**
 Services de secours : **SDIS et gendarmerie**

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Humain : gestionnaire du camping (+ appuis services de l'État)
 Temps passé : quelques jours pour mettre au point les procédures et finaliser le CPS
 Financier (estimation du coût global et mention des cofinancements éventuels) :

- Abonnement aux services Météorage et Prédicit Services
- Développement d'une fonctionnalité de « pluviographe virtuel » et de transmission automatique des messages, à partir du radar météorologique, par la société Novimet et le SMIAGE

FICHE 18

ACTION À L'ÉCHELLE NATIONALE

LE SERVICE
« PRÉVENTION INONDATION »
DE PREDICT

Surveillance de la météorologie et des pluies
 Surveillance de la montée des eaux
 Vigilance, surveillance et aide à la décision
 Alerte
 CPS

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Principes et fondements

PREDICT Services utilise des données de prévision d'événements émanant des services de l'État et de Météo-France. Notamment des images satellites et des données de météorologie, d'hydrologie et d'hydraulique. Des équipes d'experts, en astreinte 24h/24 et 7j/7 analysent ces données. En temps réel, ils fournissent, aux abonnés, des éléments et informations d'aide à la décision.

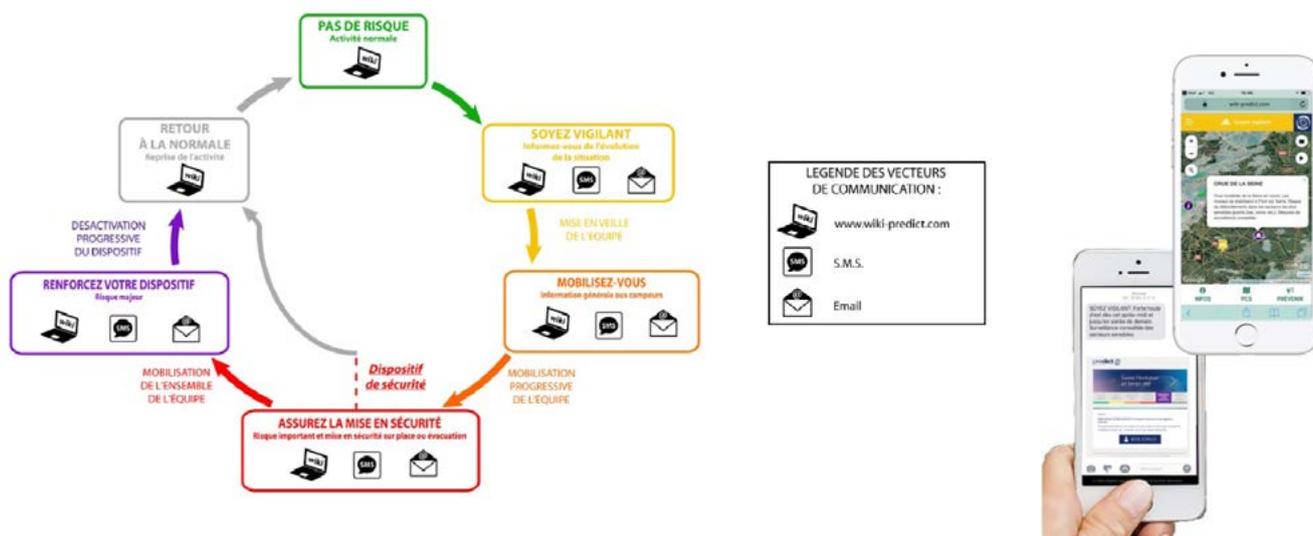
PREDICT Services ne se substitue pas aux services de l'État (en particulier dans leur mission réglementaire de mise en alerte départementale ou nationale) ; il fournit une information complémentaire permettant l'aide à la décision.

Le service « Prévention Inondation »

L'analyse préalable du site : elle permet de définir les aléas menaçants et ce qui doit mis en œuvre pour la gestion de crise et l'activation, à bon escient, des mesures de sauvegarde spécifiques. Des fiches synthétiques opérationnelles sont établies, avec un plan des actions de gestion de crise cohérent avec le CPS du camping.

En cas de situations de risques hydrométéorologiques en cours ou à venir : les informations en temps réel de PREDICT Services permettent de suivre (via l'espace de l'abonné sur site internet) les situations et de recevoir (via sms et Email) des informations graduées pour l'activation progressive des actions de sauvegarde du CPS.

Les messages envoyés par PREDICT Services font référence au phasage et au vocabulaire schématisé ci-dessous :



Phases	VIGILANCE DU GESTIONNAIRE	VIGILANCE RENFORCÉE DU GESTIONNAIRE	INFORMER LES CAMPEURS ET LES PRÉPARER À LA MISE EN SÉCURITÉ	METTRE EN SÉCURITÉ LES CAMPEURS
Principaux moyens de surveillance	Suivi Météorologique - https://services.meteorage.fr/cats/catsweb.php/fr/auth/meteorage Vigilance MétéoFrance : http://vigilance.meteofrance.com/	Suivi Météorologique - https://services.meteorage.fr/cats/catsweb.php/fr/auth/meteorage Vigilance MétéoFrance : http://vigilance.meteofrance.com/ Météorage : https://services.meteorage.fr/cats/reddy.php/login/104074/04320/304074/1526647186 WIKIPREDICT https://www.wiki-predict.com/108m	Alerte météorologique propre au camping : - WIKIPREDICT - SMIAGE - Météorage	Alerte météorologique propre au camping : - WIKIPREDICT - SMIAGE - Météorage
Critères et seuils d'entrée dans les phases	Selon prévisions à 12-48 h	Selon prévisions à 12 h	Selon le(s) système(s) d'alerte	Selon le(s) système(s) d'alerte
	<input type="checkbox"/> Orages ou pluies intenses dans les 12-48 h à venir, prévus sur le site : http://www.meteoriel.fr/previsions/1610/entreveaux.htm http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france/entreveaux/04320	<input type="checkbox"/> Orages ou pluies intenses dans les 12 h à venir, prévus sur le site : http://www.meteoriel.fr/previsions/1610/entreveaux.htm http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france/entreveaux/04320	<input type="checkbox"/> PREDICT : SMS « Mobilisez Vous » <input type="checkbox"/> SMIAGE : SMS pour lame de pluie de 40 mm <input type="checkbox"/> Météorage : Orage sur le bassin versant du St Macaire, sur le site https://services.meteorage.fr/cats/reddy.php/login/104074/04320/304074/1526647186	<input type="checkbox"/> PREDICT : SMS « Assurez la Mise en Sécurité ». <input type="checkbox"/> SMIAGE : SMS pour pluie d'une intensité de 20 mm pendant 30 min. <input type="checkbox"/> Météorage : Gros orage sur le bassin versant du St Macaire, sur le site https://services.meteorage.fr/cats/reddy.php/login/104074/04320/304074/1526647186 .
	Selon prévisions à 24 h	Selon le(s) système(s) d'alerte		
	<input type="checkbox"/> Vigilance Météo France Jaune ou Orange	<input type="checkbox"/> PREDICT : SMS « Soyez vigilant » <input type="checkbox"/> Météorage : SMS « début d'alerte de foudre »		
	Selon constat visuel	Selon constat visuel	Selon constat visuel	Selon constat visuel
	<input type="checkbox"/> Bassin versant déjà bien saturé par les pluies des jours précédents	<input type="checkbox"/> Développement de nuages orageux <input type="checkbox"/> Début de fortes pluies dans le bassin versant du Vallon St Macaire	<input type="checkbox"/> Pluies fortes sur le bassin versant du St Macaire. <input type="checkbox"/> Montée des eaux dans le vallon St Macaire.	<input type="checkbox"/> Passage de l'eau dans la propriété en bordure du vallon.

Rappel : un seul critère vérifié ou un seul seuil franchit suffit à entrer dans la phase

PLUS D'INFORMATIONS

- <http://www.predictservices.com/accueil.html>
- <https://fnhpa.meteorage.fr/index-fnhpa-services.html>
- <https://fnhpa.meteorage.fr/docs/files/wiki.pdf>

FICHE 19

ACTION À L'ECHELLE DÉPARTEMENTALE

RECENSEMENT DES CAMPINGS DU VAR

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs.

PARTENARIATS OU SERVICES MOBILISÉS

Services de l'État : **DDPP et DDTM**

Services de secours : **SDIS 83**

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

L'action consiste en la préparation de fiches propres à chaque camping, indiquant les principales informations pouvant faciliter l'intervention opérationnelle ou la prise de décision en COD (centre opérationnel départemental) ;

La fiche comporte :

- au recto, une description du camping (nombre d'emplacements, période d'ouverture, coordonnées de l'exploitant, plan de situation, coordonnées gps) ; la fiche comporte éventuellement un filigrane pour préciser le statut du camping : éphémère, non soumis à visite, fermé... ;
- au verso, un plan détaillé du camping figurant les emplacements, les points d'eau, les accès..., ainsi qu'une description orientée vers les aspects sécurité (fléchage, éclairage, points d'eau, accès, aires de regroupement ...)

L'action est réalisée au niveau départemental.

MISSIONS DES PARTENAIRES MOBILISÉS

Le **SDIS** (service départemental d'incendie et de secours) élabore les fiches ;

Une fiche « minute » est établie avant chaque visite de sécurité, à partir des données déjà disponibles dans les PV de visites précédentes, de la base camping disponible au SDIS et dans l'outil Prévarisc qu'utilise le SDIS 83, mais aussi à l'aide de recherches sur les sites internet des campings. Lors de la visite de sécurité (environ 50 visites par an), la fiche est corrigée avec les informations réelles, parfois différentes des informations administratives (comme les périodes d'ouverture ou le nombre d'emplacements). Le but est de disposer d'une information fiable, pas de l'information officielle ;

Les casernes de premier appel, présentes lors des visites de la commission de sécurité, sont destinataires des fiches ;

La **DDPP** (direction départementale de la protection des populations) et la **DDTM** (direction départementale des territoires) est destinataire des fiches, et les utilise en COD pour bien identifier les campings potentiellement concernés (par une inondation par exemple).

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Humain : Un animateur prévention sécurité pour les campings, au SDIS, réalise les fiches dans le cadre de ses missions.

Temps passé : Variable, de l'ordre d'une demi-journée par fiche.

Financier (estimation du coût global et mention des cofinancements éventuels) : Fiches réalisables en régie.



Camping la BARQUE

3055 RD8
83600 FRÉJUS

FRJ
1049

Nombre d'emplacements: **147** soit 588 personnes
 Surface: **30 000 m²**
 Période d'ouverture: **toute l'année**
 Risque: **Inondation par crue de fleuve**
 Exploitant: **Adnan RAFFY**
 Téléphones exploitant: **04 94 82 31 86 - 06 59 32 49 44**
 Courriel exploitant: **adnan.raffy@gmail.com - lecampinglabarque@chabloc.com**
 Responsable de la sécurité:
 Téléphones RUS:
 Courriel RUS:



Situation géographique:



Description:

- Le camping situé 3 km au Sud-Est de Fréjus, sur un terrain arboré et plat, est accessible par la RD 8. Il est bordé par l'Argens en limite Nord.
- Il est ouvert toute l'année et l'équipe de sécurité est composée de 4 permanents et de 2 membres saisonniers.
- Il existe des consignes de sécurité traduites en deux langues, affichées et distribuées au public, mais il n'y en a pas de spécifiques au risque inondation.
- Une aire de regroupement est signalisée à proximité de la réception, au-dessus du restaurant, sur la plateforme refuge en cas d'inondation.
- Le camping dispose de deux sorties équipées d'une barrière basculante de moins de 4 mètres, pour celle implantée au Sud, et d'un portail de 4 mètres pour celle au Nord-Ouest. Le portail du Nord-Ouest fait partie d'un ouvrage anti-bruit qui n'appartient pas au camping et dont la construction est antérieure à l'arrêté préfectoral de 2012. Le terrain dispose également d'un portail de 3 mètres sur sa limite située à l'Est et d'un passage vers le camping l'Etoile d'Argens au Nord du terrain.
- Il est défendu par 50 postes d'eau, 11 RIA et 10 extincteurs extérieurs, mais il ne dispose pas de point d'eau incendie à moins de 200 mètres.
- Un éclairage de sécurité par groupe électrogène est installé dans l'ensemble du camping.
- Le camping dispose de deux mégaphones pour assurer la diffusion de l'alerte.
- Le fléchage des voies internes est présent, mais les panneaux verts n'indiquent pas toujours la sortie la plus proche et les panneaux bleus ne désignent pas la plateforme refuge en cas d'inondation, mais les issues à proximité.
- Un Défibrillateur Automatique Externe est disponible à proximité du restaurant.

Date de la dernière visite: **31 mai 2017**
 Personnels permanents: **4**
 Nombre de postes d'eau: **50**
 Nombre de RIA: **11** (non exigibles)
 Citerne de GAZ: **1** aérienne isolée
 Éclairage de sécurité: **lampes solaires + groupe-électrogène**
 Emplacement CARE: **salle AUZEREAU à SAINT-AVGULF**
 Autres équipements: **1** plate-forme hors d'eau en structures béton armé
1 DAE au restaurant.

Avis SCD campings: **DÉFAVORABLE**
 Personnels saisonniers: **2**
 Nombre et type de PEI: **1 PI (FRJ136) à 360 m de l'entrée**
 Nombre d'extincteurs: **10**

FICHE 20

ACTION À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

EXEMPLE DE SECTORISATION
DANS UN CAMPING
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

FICHE D'IDENTITE DU CAMPING

LOCALISATION	Région	Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur		
	Département	Alpes-de-Haute-Provence		
	Commune	Dauphin		
	Bassin versant	La Laye		
	Contexte (plaine, littoral, montagne,...)	Montagne, versant sud de la montagne de Lure		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Gestion	<input type="checkbox"/> Communale	<input checked="" type="checkbox"/> Privée	
	Période d'ouverture	Du 1/04 au 30/09		
	Capacité d'accueil	Emplacements	155	
		Effectif total		
	Nombre d'emplacements	Habitation légère de loisir		
		Caravane		
		Mobil-home		
		Tente		
		Autres : (à préciser)		
Résidents à l'année	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non		
Cahier de prescriptions de sécurité (date)	Juin 2018			
Exercices (date du dernier exercice)	-			
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques			
	Type d'inondations	Cinétique rapide Débordement de La Laye		
	Surface du bassin versant	158 km ²		
	Évènements passés ayant affecté le camping	4 crues depuis 1994, hors périodes d'ouverture du camping		
DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES	Pas de PPR			

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Procédures d'information et de préparation des campeurs avant mise en sécurité

Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs

CPS

ZOOM SUR LES MOYENS DE PRÉVISION, DE SURVEILLANCE OU DE DIFFUSION DES INFORMATIONS

TYPE DE MOYENS DE PREVISION DISPONIBLES	Météorologie	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<i>Illustrations</i>
	Orages	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Prédict Services	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Station hydrologique	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Capteur de niveau d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
MOYENS D'ALERTE DISPONIBLES	Sirène générale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Sirènes d'alarme installées le long de la rivière	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	Mégaphone	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Le gestionnaire a divisé son camping en plusieurs secteurs

Au sein du service de sécurité du camping, un responsable est désigné pour chaque secteur avec mission d'assurer l'information et de la préparation des campeurs avant mise en sécurité (phase 3) et la mise en sécurité (phase 4)



4.2.2 Intervenants nécessaires

1 - En phase de vigilance
2 personnes
<ol style="list-style-type: none"> la gérante : actions et vérifications au niveau de l'accueil le gérant : actions et vérifications sur le terrain
2 - En phase de vigilance renforcée
2 personnes
<ol style="list-style-type: none"> la gérante : actions et vérifications au niveau de l'accueil le gérant : actions et vérifications sur le terrain
3 - En phase d'information et de préparation à la mise en sécurité
5 personnes
<ol style="list-style-type: none"> la gérante : actions et vérifications au niveau de l'accueil le gérant : responsable du secteur 1 (rive droite de la Laye) M. ..., responsable pour les secteurs 2 M. ..., responsable pour les secteurs 3 M. ..., responsable pour les secteurs 4
4 - En phase de mise en sécurité
5 personnes
<ol style="list-style-type: none"> la gérante : actions et vérifications au niveau de l'accueil le gérant : responsable du secteur 1 (rive droite de la Laye) M. ..., responsable pour les secteurs 2 M. ..., responsable pour les secteurs 3 M. ..., responsable pour les secteurs 4

MISSIONS DES PARTENAIRES MOBILISÉS

Collectivités : Commune de Dauphin
 Services de l'État : Préfecture, SIDPC, DDT et ONF-RTM
 Services de secours : SDIS et gendarmerie

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Humain : gestionnaire du camping (+ appuis services de l'État)
 Temps passé : quelques jours pour mettre au point les procédures et finaliser le CPS
 Financier (estimation du coût global et mention des cofinancements éventuels) : pas de coûts spécifiques hormis le temps passé par le gestionnaire.

FICHE 21

ACTION À L'ECHELLE LOCALE

OUTILS ET PROCEDURES DE VIGILANCE A L'ECHELLE D'UN CAMPING

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Connaissance des aléas
 Information préventive vers les campeurs
 Surveillance de la météorologie et des pluies
 Surveillance de la montée des eaux
 Vigilance, surveillance et aide à la décision
 Procédures d'information et de préparation des campeurs avant mise en sécurité
 Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs
 Exercice – entraînement
 CPS

FICHE D'IDENTITE DU CAMPING

LOCALISATION	Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur		
	Département	Bouches du Rhône		
	Commune	Aix en Provence		
	Bassin versant	Arc		
	Contexte (plaine, littoral, montagne,...)	Plaine		
IDENTITÉ	Dénomination	Camping Arc en Ciel		
	Adresse	50 avenue Henri Malacrida		
	Téléphone	04 42 26 14 28		
	Mail	Camping-arcenciel@neuf.fr		
	Nom du gestionnaire	Cécile Berger		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Gestion	<input type="checkbox"/> Communale	<input checked="" type="checkbox"/> Privée	
	Période d'ouverture	1er Avril – 30 Septembre		
	Capacité d'accueil	Emplacements	55	
		Effectif total	220 max	
	Nombre d'emplacements	Caravane et tente	55	
	Résidents à l'année	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Cahier de prescriptions de sécurité (date)	Dernière modification en 2017		
Exercices (date du dernier exercice)	Non renseigné dans le CPS			
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques			
	Type d'inondations	Cinétique lente Débordement de l'Arc		
	Surface du bassin versant	715 km ²		
	Évènements passés ayant affecté le camping	Néant		
DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES	PPR Inondation Prescrit en 1993 PPI Bimont MAJ PCS en 2016 Zonage sismique : 4, moyen			

ZOOM SUR LES MOYENS DE PRÉVISION, DE SURVEILLANCE OU DE DIFFUSION DES INFORMATIONS

TYPE DE MOYENS DE PREVISION DISPONIBLES	Météorologie	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Orages	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Prédicit Services	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Station hydrologique	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Capteur de niveau d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
MOYENS D'ALERTE DISPONIBLES	Sirène générale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Sirènes d'alarme installées le long de la rivière	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Mégaphone	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

Afin de pouvoir mettre en place une évacuation rapide, il est nécessaire pour les gestionnaires de campings de disposer de différents outils de vigilance :

La gestionnaire du camping dispose de plusieurs outils de vigilance météorologique :

- Alerte Orage, par la Fédération de l'hôtellerie de plein air
- My Predict, par la ville d'Aix-en-Provence
- Vigicrues
- Réseau de « sentinelle » positionnées en amont sur des communes ou campings voisins qui l'informent de la situation.

Le camping a également mis en place une caméra pour surveiller en temps réel le niveau d'eau au niveau du pont présent sur le site. Cela permet de visualiser, à distance, les hauteurs d'eau en cas de fortes pluies et de prendre rapidement les décisions adaptées à la situation (voir partie photo).

Couplé à ce système de caméra et en fonction de l'évolution de la situation, un mini-barrage, sous forme de planche de bois, a été mis en place et peut permettre de réguler le niveau de l'Arc pour limiter le risque d'inondation.

PARTENARIATS MOBILISÉS

Collectivités : **Aix-en-Provence**

Syndicat de rivière : **SABA**

Services de l'État : **Préfecture, DDPP, SIDPC, DDTM et Météo-France**

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Moyens humains : gestionnaire et sentinelles en amont

Moyens financiers : Le coût global est relativement faible car il n'y pas de stations hydrométriques sur place ni de capteurs.

PHOTOS - PLAN



FICHE 22

ACTION À L'ECHELLE LOCALE

MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE DE PRÉSENCE DES CAMPEURS EN CAS D'ÉVACUATION

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs

Alerte

CPS

Accompagnement local des gestionnaires de campings

FICHE D'IDENTITE DU CAMPING

LOCALISATION	Région	Occitanie		
	Département	Gard		
	Commune	Anduze		
	Bassin versant	Gardon		
	Contexte (plaine, littoral, montagne,...)	Plaine		
IDENTITÉ	Dénomination	Camping Le Bel Été		
	Adresse	1870 route de Nîmes, 30140 Anduze		
	Téléphone	04 66 61 76 04		
	Mail	contact@camping-bel-ete.com		
	Nom du gestionnaire	Frédéric Amsaleg		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Gestion	<input type="checkbox"/> Communale	<input checked="" type="checkbox"/> Privée	
	Période d'ouverture	1er Avril – 30 Septembre		
	Capacité d'accueil	Emplacements	97	
		Nombre d'emplacements	Mobil-home	32
	Tente / Caravane		65	
	Résidents à l'année	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Cahier de prescriptions de sécurité (date)	Dernière modification le 21 juin 2017		
Exercices (date du dernier exercice)	Non renseigné dans le CPS			
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques			
	Type d'inondations	Cinétique lente Débordement du Gardon		
	Surface du bassin versant	2 000 km ²		
	Évènements passés ayant affecté le camping			
DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES	PPR Inondation Approuvé le 28 février 2014 MAJ PCS en 2017 Zonage sismique : 2, faible Nombre de cat'nat Inondation sur la commune : 7			

ZOOM SUR LES MOYENS DE PRÉVISION, DE SURVEILLANCE OU DE DIFFUSION DES INFORMATIONS

TYPE DE MOYENS DE PREVISION DISPONIBLES	Météorologie	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Orages	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Prédicit Services	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Station hydrologique	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Capteur de niveau d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
MOYENS D'ALERTE DISPONIBLES	Sirène générale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Sirènes d'alarme installées le long de la rivière	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Mégaphone	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

En cas de décision d'évacuer les campeurs par les autorités, une procédure stricte a été mis en place par le gestionnaire. Ce dernier a remarqué qu'aucune recommandation n'était formulée concernant une signalétique sur le départ des occupants des mobil homes à la suite d'une évacuation.

Le gestionnaire fournit à chaque arrivant un linge rouge qui, en cas d'évacuation, doit être accroché à l'extérieur du mobil home afin d'informer que celui-ci est vide.

Le but est de faciliter les opérations de reconnaissance pour le gestionnaire et les services de secours en cas d'évacuation.

Une action à l'échelle de la Fédération d'Hôtellerie et de Plein air pourrait être envisagé afin de mettre en place cette signalétique sur l'ensemble des campings.

PARTENARIATS MOBILISÉS

Néant

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Moyens humains : gestionnaire et personnel du camping

Temps passé : Faible

Moyens financiers : Faible

FICHE 23

ACTION À L'ÉCHELLE LOCALE

RETOUR D'EXPÉRIENCE
SUR LES INONDATIONS
DU 9 AOÛT 2018

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LA BONNE PRATIQUE OBSERVÉE

Procédures de mise en sécurité ou d'évacuation des campeurs

Alerte

CPS

Accompagnement local des gestionnaires de campings

FICHE D'IDENTITE DU CAMPING

LOCALISATION	Région	Occitanie		
	Département	Gard		
	Commune	Bagnols sur Cèze		
	Bassin versant	Bassin versant de la Cèze		
	Contexte (plaine, littoral, montagne,...)	Plaine		
IDENTITÉ	Dénomination	Camping Les Genêts d'Or		
	Adresse	1840 Chemin de Carmignan – 30200 Bagnols sur Ceze		
	Téléphone	04 66 89 58 67		
	Mail	Info@camping-genets-dor.com		
	Nom du gestionnaire	Yvette ORTIZ		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Gestion	<input type="checkbox"/> Communale	<input checked="" type="checkbox"/> Privée	
	Période d'ouverture	19 avril au 22 septembre		
	Capacité d'accueil	Emplacements	129	
	Nombre d'emplacements	Effectif total	Non renseigné	
		Mobil-home	9	
		Tente	120	
	Résidents à l'année	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Cahier de prescriptions de sécurité (date)	18/08/2016		
Exercices (date du dernier exercice)	Non renseigné dans le CPS			
EXPOSITION AUX RISQUES MAJEURS	Nature des risques			
	Type d'inondations	Cinétique lente Débordement de la Cèze		
	Surface du bassin versant	1 360 km ²		
	Évènements passés ayant affecté le camping	Crues de 2002, 2015 et 2018		
DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES	PPR Inondation par crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau approuvé le 26/11/2013 PCS approuvé en 2016 Zonage sismique : 3, modéré			

ZOOM SUR LES MOYENS DE PRÉVISION, DE SURVEILLANCE OU DE DIFFUSION DES INFORMATIONS

TYPE DE MOYENS DE PREVISION DISPONIBLES	Météorologie	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Orages	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Prédicit Services	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Station hydrologique	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Capteur de niveau d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
MOYENS D'ALERTE DISPONIBLES	Sirène générale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Sirènes d'alarme installées le long de la rivière	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Mégaphone	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIONS MISES EN PLACE LORS DE L'INONDATION

De violents orages et de fortes pluies se sont abattus le 9 août 2018 sur le Gard rhodanien, nécessitant l'évacuation de trois campings dont celui des Genêts d'Or.

À la suite des différents bulletins de vigilance réceptionnés la veille et le matin, le gestionnaire du camping Les Genêts d'Or a commencé à prévenir les campeurs de se tenir prêt en cas d'évacuation et d'éviter de s'approcher de la Cèze. Au préalable, le gestionnaire avait incité l'ensemble des campeurs à installer, sur leurs téléphones portables, l'application Cool'n Camp (faisant l'objet d'une fiche spécifique dans le guide) qui permet d'envoyer des informations sur différents sujets comme les conduites à tenir mais aussi les festivités dans les environs du camping... Lors de l'évènement, le gestionnaire a utilisé cette application et les mégaphones, moyens d'alerte également existants sur le camping, pour prévenir les campeurs.

En phase de vigilance, le gestionnaire a utilisé trois services différents : la vigilance météorologique de Météo-France, Vigicrues et les services de Prédicit, financés par la Fédération d'hôtellerie et de plein air.

Dès le matin de l'évènement, le gestionnaire a demandé aux campeurs situés sur les 25 premiers emplacements les plus exposés au risque inondation de se mettre à l'abri. Par la suite, et compte-tenu des informations provenant de la mairie et des outils de vigilance, la gestionnaire a, en accord avec le maire, décidé l'évacuation des 350 campeurs présents.

Le camping étant divisé en 3 secteurs distincts (emplacements 1 à 25, 26 à 85 et 86 à 120), la préparation pour l'évacuation a pu se faire rapidement. Dès 15h, l'évacuation se faisait « paquet par paquet » et les campeurs étaient orientés vers les sorties de secours où la mairie les prenait en charge afin de les amener au Complexe des Eyrieux et à la Halle Pierre de Coubertin.

A 20h22, l'eau avait atteint les 5,80 mètres et inondé le terrain. La Cèze a atteint son plus haut niveau autour de 1h du matin avec 6,20 mètres.

Le retour à la normale a eu lieu le 10 août.

PARTENARIATS MOBILISÉS

Collectivités : **Bagnols-sur-Cèze**

Services de l'État : **Préfecture**

Services de secours : **SDIS**

Associations : **Croix Rouge**

MOYENS INVESTIS POUR L'ACTION

Moyens humains : 5 personnes pour le camping + personnel de la mairie

Temps passé

Moyens financiers : abonnement de 2 000 € pour l'application Cool'n Camp par an



Date de publication : juin 2020

Le présent document est un recueil de bonnes pratiques en matière de prévention des risques d'inondation dans les campings de l'arc méditerranéen. Il est formalisé à l'attention des professionnels du domaine (gestionnaires de campings, fédérations professionnelles et services de l'État) en tant qu'outil d'inspiration pour les acteurs locaux pour prendre exemple, dupliquer ou adapter les démarches présentées au contexte local.

Ce recueil a été réalisé en 2018 et 2019 conjointement par la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Cerema, le Cyprès, l'ONF-RTM et le Syndicat Mixte de l'Argens.

Rédacteurs :

- Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » - DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur : Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (cheffe de projet)
- Cerema : Reine TARRIT et Christophe MOULIN
- Cyprès : Nicolas CATALA
- ONF-RTM : Philippe BOUVET
- Syndicat mixte de l'Argens : Matthieu SEBIRE

Relecteurs :

- Merci à l'ensemble des acteurs locaux pour la relecture des fiches de bonnes pratiques les concernant ainsi qu'à la direction générale de la prévention des risques (DGPR) du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) pour son soutien et sa relecture.
- Relecture et validation finale du recueil par la direction de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marie-Françoise BAZERQUE, directrice régionale adjointe)

Conception graphique et mise en page :

Valérie SCOTTO DI CESARE - www.vsdcom.fr